

Agence  
Technique  
Départementale

ATD11

L'ingénierie au service des collectivités

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

**2024** —  
Ouvrages d'art • Voirie • Bâtiment  
Eau potable • Assainissement • Concessions

**2025** —  
Délégation de service public

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>L'AGENCE .....</b>	<b>4</b>
	<b>Ses statuts .....</b>	<b>4</b>
	Le principe d'adhésion .....	4
	<b>Sa gouvernance.....</b>	<b>4</b>
	Les organes de gouvernance .....	5
	Composition du conseil d'administration.....	5
	<b>Les réunions de gouvernance.....</b>	<b>6</b>
	L'assemblée générale et conseil d'administration 2024 .....	6
	L'assemblée générale et conseil d'administration 2025.....	7
	<b>Les membres .....</b>	<b>7</b>
	<b>Cartes des communes adhérentes.....</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>LES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>9</b>
	<b>L'organisation opérationnelle.....</b>	<b>9</b>
	<b>La formation.....</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>LES MISSIONS .....</b>	<b>10</b>
	<b>L'ATD 11 .....</b>	<b>10</b>
	<b>Les prestations gratuites .....</b>	<b>11</b>
	<b>Les prestations payantes .....</b>	<b>11</b>
<b>5</b>	<b>L'ACTIVITÉ .....</b>	<b>12</b>
	<b>Ses interventions gratuites .....</b>	<b>12</b>
	Saisine juridique .....	12
	<b>Ses interventions payantes .....</b>	<b>13</b>
	Répartition des commandes par domaine.....	13
	<b>Modalités d'intervention .....</b>	<b>13</b>
	<b>Pôle eau et assainissement .....</b>	<b>14</b>
	La défense extérieure contre l'incendie .....	14
	Concession / délégation de service public (DSP) .....	14
	Assistance technique à l'exploitation.....	15
	Interventions du pôle eau et assainissement .....	15
	Témoignages.....	16
	<b>Pôle ouvrages d'art.....</b>	<b>28</b>
	Les ouvrages d'art.....	28
	Les interventions du pôle ouvrage d'arts.....	29
	Témoignages.....	30
	<b>Pôle espace public et voirie.....</b>	<b>38</b>
	Témoignages.....	40
	<b>Pôle bâtiment.....</b>	<b>48</b>
	Intervention du pôle bâtiment .....	48
	Qu'est-ce que la programmation ? .....	49
	Témoignages.....	50
<b>6</b>	<b>LES FINANCES.....</b>	<b>60</b>
	<b>Ses recettes 2024 .....</b>	<b>60</b>
	<b>Ses dépenses et résultats 2024 .....</b>	<b>61</b>
	<b>Ses recettes 2025 .....</b>	<b>62</b>
	<b>Ses dépenses et résultats 2025 .....</b>	<b>63</b>
	<b>Ses évolutions.....</b>	<b>64</b>
<b>7</b>	<b>FAITS MARQUANTS 2024-2025 .....</b>	<b>66</b>
	<b>Partenariats.....</b>	<b>66</b>
	<b>Journée Technique d'Échanges sur la Gestion de Patrimoine</b>	
	<b>d'Ouvrages d'Art Communal ou Intercommunal.....</b>	<b>70</b>
	<b>Salon des communes et des territoires de l'Aude .....</b>	<b>71</b>
<b>8</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>72</b>
	<b>Liste des adhérents à l'ATD11 .....</b>	<b>72</b>
	<b>Annuaire des services.....</b>	<b>75</b>

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Laurent Naudy, directeur de l'ATD11  
Coordination et rédaction :  
services de l'ATD11  
MISE EN PAGE : A. Bellot  
CRÉDITS PHOTOS :  
AGENCE VERNACULAIRE,  
ATELIER T, TESSIER-PORTAL ARCHITECTES,  
CV ARCHITECTURES, MUTIKO ARCHITECTES

# 1 Le mot de la Présidente



En 2023, je vous ai proposé d'adhérer au CEREMA. Depuis, je n'ai eu de cesse, dans le domaine de l'ingénierie, d'essayer de faire fructifier ce partenariat.

Dès 2024, avec son Directeur général, nous avons pris l'initiative conjointe de lancer une démarche de recherche de synergies entre les ATD et son établissement. Je crois en nos complémentarités.

Je crois en une ingénierie publique forte et compétente en complément de l'ingénierie privée.

J'y crois d'autant plus, qu'en cette période de contraintes budgétaires, le rôle d'une ingénierie publique dans la définition des projets apparaît d'autant plus évident.

Il vous appartient de définir l'opportunité de vos projets, d'en assurer la faisabilité au travers de programmes de travaux bien muris et dont l'estimation financière aura été assurée en toute indépendance avant de lancer les phases opérationnelles et de choisir les maîtres d'œuvre.

Je crois également au partage d'expérience avec les plus de 60 autres ATD à travers la France et je milite pour que Départements de France prenne toute sa place pour faire valoir l'utilité de cette forme d'ingénierie publique que nous codirigeons ensemble, communes, EPCI et Département.

Mais je crois aussi à la nécessité que l'État prenne sa part dans cette ingénierie publique en nous aidant à la conforter plutôt qu'en créant de nouveaux organismes qui contribuent à créer du flou dans l'assistance qui vous est proposée.

Au titre de bons exemples, je prendrai celui du Plan National Ponts (PNP) qui a permis de réaliser plus de 1.5 M€ de travaux avec 15 projets financés à hauteur de 60 % par le PNP et 20 % par le Département.

Ces projets ont été réalisés en maîtrise d'œuvre par les équipes de l'ATD en s'appuyant sur le service Ouvrages d'Art du Département au titre de notre convention de mutualisation de services et d'équipements.

Belle preuve qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles structures quand on peut essayer de mutualiser les choses. Le service public en sort gagnant et les collectivités aussi.

J'espère que dans les années à venir nous pourrons nous satisfaire de nouvelles collaborations et mutualisations que ce soit avec le CEREMA, au sein du Département ou avec d'autres ATD car nous devons continuer à être inventifs pour mieux vous servir.

Quant aux financeurs, dont nous faisons partie avec le Département, j'en appelle aussi à un choc de simplification ainsi qu'à une présence plus importante des financeurs traditionnels sur les projets communaux que nous accompagnons et dont je trouve qu'ils sont parfois absents au profit de projets plus urbains ou de taille plus importante.

Il faut mettre un terme à la confusion qui peut parfois exister entre aides financières et aide en ingénierie. Les communes ont besoin des 2 volets. Un projet qui est financé mais pas accompagné en terme d'ingénierie a de grandes chances de rater sa cible.

Pour cela nous maintenons notre partenariat avec le CEREMA pour son expertise qui est précieuse pour compléter au besoin celle de notre ATD dans certains domaines techniques voire stratégiques, pour continuer de relever les défis des enjeux de la transition climatique.

Comptez sur moi ainsi que sur la mobilisation de nos équipes pour répondre au mieux à l'évolution de vos besoins.

**Hélène Sandragne**  
**Présidente de l'ATD11**  
**Présidente du Conseil départemental**

# 2 L'Agence technique départementale

## SES STATUTS

L'Agence technique départementale de l'Aude (ATD11) est un établissement public administratif (EPA) dont les services rendus à ses adhérents s'assimilent à des prestations intégrées, ou in house, selon les principes applicables à une quasi-régie sans mise en concurrence dans les domaines suivants :

-  **Assainissement**
-  **Bâtiment**
-  **Eau potable**
-  **Voirie et réseaux**
-  **Ouvrages d'art**
-  **Petits aménagements et équipements publics**
-  **Aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces publics**
-  **Eaux pluviales**
-  **Délégations de services publics**
-  **Défense extérieure contre l'incendie**

Structurée depuis 2019 en centrale d'achat, l'offre proposée par l'agence a pour objectif de simplifier et encadrer les procédures d'achat public, notamment des petites communes. En jouant le rôle d'intermédiaire, l'ATD11 peut proposer aux communes qui le souhaitent de recourir aux marchés publics préalablement établis par la centrale d'achat (accords-cadres) dans ses domaines d'intervention.

### LE PRINCIPE D'ADHÉSION

Pour rappel, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'Aude adhèrent librement par délibération et sont redevables d'une cotisation. Le Département de l'Aude est un membre statutaire de l'ATD11.

## SA GOUVERNANCE

L'ATD11 dispose de trois organes de gouvernance :

- > la Présidente du Conseil départemental qui est, de plein droit, la Présidente de l'ATD11**
- > une Assemblée générale qui comprend un représentant de chaque adhérent**
- > un Conseil d'administration qui est composé de trois collèges :**
  - 1<sup>er</sup> collège : 10 représentants du Conseil départemental.
  - 2<sup>e</sup> collège : 10 représentants des communes
  - 3<sup>e</sup> collège : 5 représentants des intercommunalités et des autres EPCI.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

### COLLÈGE DÉPARTEMENTAL

**Hélène Sandragé**  
Présidente ATD11 /  
Présidente du Conseil départemental

**Hervé Baro**  
Vice-Président  
du Conseil départemental  
Conseiller départemental  
du canton Les Corbières

**Tamara Rivel**  
Vice-Présidente  
du Conseil départemental  
Conseillère départementale  
du canton de Carcassonne 2

**Sébastien Gasparini**  
Vice-Président  
du Conseil départemental  
Conseiller départemental  
du canton Le Lézignanais

**Didier Aldebert**  
Conseiller départemental du canton  
Les basses plaines de l'Aude

**Caroline Cathala**  
Conseillère départementale  
du canton La Montagne d'Alaric

**Kattalin Fortuné**  
Conseillère départementale  
du canton Les Corbières

**Thierry Lécina**  
Conseiller départemental  
du canton de Carcassonne 2

**Eric Lallemand**  
Conseiller départemental  
du canton Les Corbières Méditerranée

**Magali Vergnes**  
Conseillère départementale  
du canton de Narbonne 1

### COLLÈGE COMMUNAL

**Philippe Andrieu**  
Vice-président ATD11 /  
Maire de Cépie

**Bruno Texier**  
Maire de Portel-des-Corbières

**Patrick Maugard**  
Maire de Castelnaudary

**Bernard Yagues**  
Maire de Rieux-Minervois

**Joël Hernandez**  
Maire de Saint-Nazaire

**Anthony Chanaud**  
Maire de Val-du-Faby

**Roland Quincey**  
Maire de Saint-Pierre-des-champs

**Christiane Gros**  
Maire de Trassanel

**Serge Serrano**  
Maire de Carlipa

**Bruno Giacomel**  
Maire de Villemoustaussou

### COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS ET AUTRES EPCI

**Régis Banquet**  
Président de  
Carcassonne agglomération

**Henri Martin**  
Délégué du Grand Narbonne

**Jacques Galy**  
Délégué de la  
communauté de communes  
Pyrénées audoises

**Jean-Claude Montlaur**  
Délégué de la  
communauté de communes  
Région lézignanaise, Corbières,  
Minervois

**Isabelle Siau**  
Déléguée de la  
communauté de communes  
Castelnaudary Lauragais audois



# LES RÉUNIONS DE GOUVERNANCE

2024

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET CONSEILS D'ADMINISTRATION 2024

### ● Assemblée générale du 23 janvier 2024

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 mars 2023  
Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024  
Approbation des adhésions  
Présentation du CEREMA par Cyrille Portalez, Directeur Territorial Occitanie du CEREMA  
Questions diverses

### ● Conseil d'administration du 23 janvier 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 mars 2023  
Désignation du référent déontologue des élus - Conventionnement avec le CDG de l'Aude  
Présentation du tableau des emplois :  
- Création d'un emploi permanent de chargé d'opérations eau et assainissement  
- Suppression de postes vacants suite à l'avis favorable du CST  
Modification de la grille tarifaire des adhésions et prestations  
Questions diverses

### ● Assemblée générale du 25 mars 2024

Table ronde sur l'ingénierie de projet en présence de Yasmina Aboumajd du CAUE, du cabinet d'architectes PAUEM, (Pauline Chauvet et Emanuele Moro) et des représentants de la maîtrise d'ouvrage : Philippe Andrieu pour la commune de Céprie et la CC Limouxin et Jean-Francois Juste maire de Conques  
Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 janvier 2024  
Approbation du Compte Financier Unique 2023  
Affectation du résultat 2023  
Vote du budget prévisionnel 2024  
Subvention annuelle au COS  
Questions diverses

### ● Conseil d'administration du 10 septembre 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 23 janvier 2024  
Approbation des nouvelles adhésions  
Présentation du tableau des emplois :  
- Création d'un emploi non-permanent de chargé d'opérations eau et assainissement  
Adhésion au contrat d'assurance CDG pour le risque statutaire  
Instauration du forfait mobilités durables  
Questions diverses



2025

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET CONSEILS D'ADMINISTRATION 2025

### ● Assemblée générale du 30 janvier 2025 à Vinassan

Présentation de l'évolution du coût d'un projet : de la programmation à la réception des travaux par Jean-Christophe Lopez de l'ATD et Emmanuel Teixeira d'ALÉNIS  
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 mars 2024  
Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG11 - Prévoyance  
Modification du règlement intérieur - Instauration de la possibilité de consulter les membres du CA et de l'AG par saisine mail  
Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025  
Approbation des nouvelles adhésions  
Questions diverses

### ● Assemblée générale du 27 mars 2025

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2025  
Approbation du Compte Financier Unique 2024  
Affectation du résultat 2024  
Vote du budget prévisionnel 2025  
Questions diverses

### ● Conseil d'administration du 4 avril 2025 - consultation écrite

Mise à jour du règlement du RIFSEEP  
Subvention annuelle au COS

### ● Conseil d'administration du 30 septembre 2025

Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration du 10 septembre 2024 et de la consultation écrite du 4 avril 2025  
Actualisation des membres du Conseil d'administration  
Modification du règlement de fonctionnement  
Adoption d'une nouvelle convention pour les prestations d'assistance en ingénierie  
Présentation du tableau des emplois : modifications portant sur deux délibérations  
Mise à jour du règlement de RIFSEEP  
Approbation des nouvelles demandes d'adhésion  
Questions diverses

### ● Conseil d'administration du 5 décembre 2025 - consultation écrite

Adhésion à la convention de participation CDG11-risque sante  
Institution de la faculté de conversion des jours de CET en point RAFF  
Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation  
Adoption du tableau des emplois :  
- Création d'un poste de chargé d'opérations bâtiment et espaces publics  
- Création d'un poste de chargé d'opérations bâtiment et espaces publics  
- Création d'un poste d'assistant administratif  
- accroissement activité  
Mise à jour du RIFSEEP

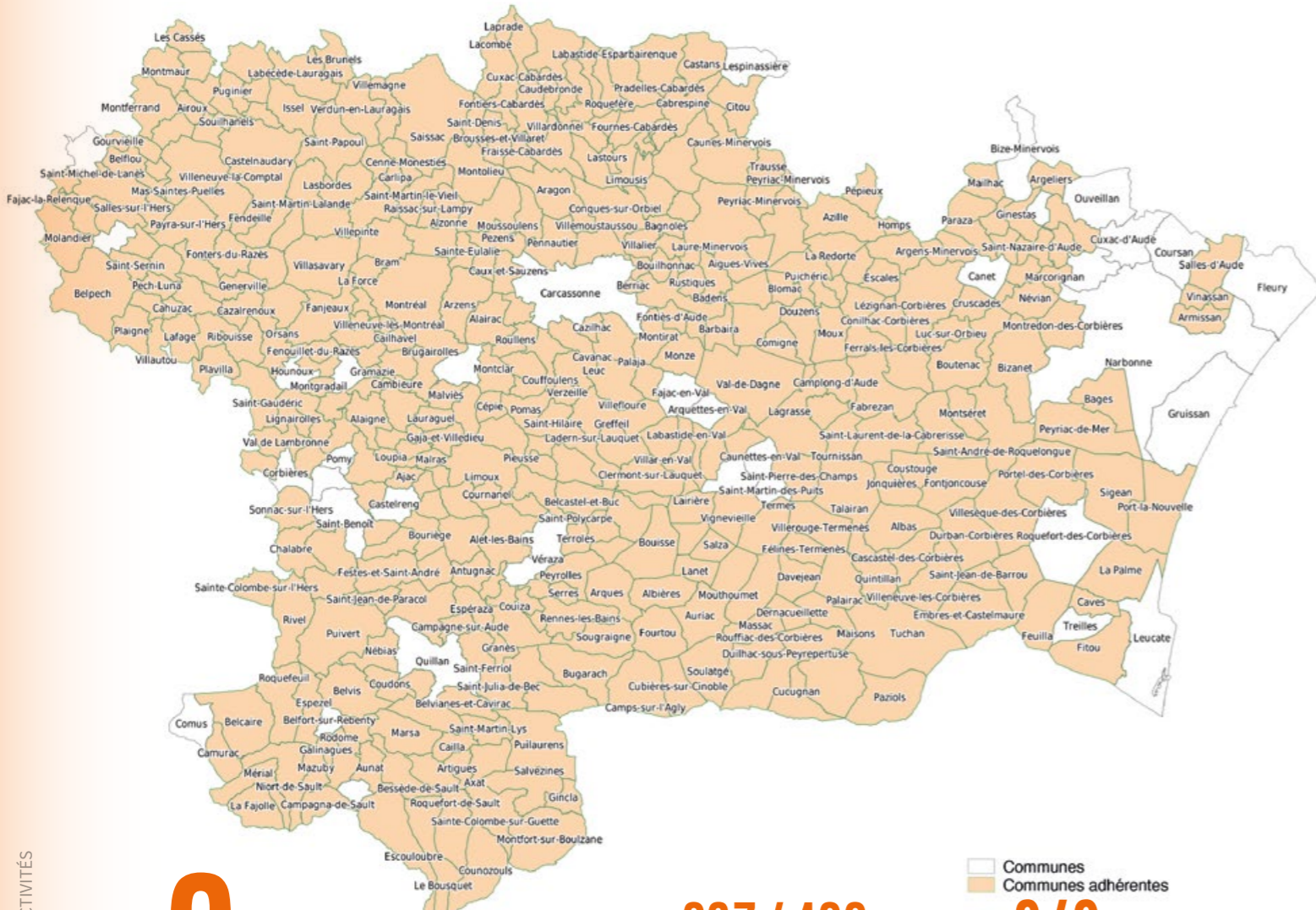
## LES MEMBRES

À la fin de l'année 2025, l'Agence technique départementale dénombrait 415 adhérents dont 397 communes, 17 EPCI et syndicats et le Département de l'Aude

Nombre d'habitants	Nombre de communes audoises	Nombre de communes adhérentes			
		2014	2020	2025	%
- de 500 hab.	292	202	249	270	92
Entre 501 et 1000 hab.	65	39	60	64	98
Entre 1001 et 5000 hab.	66	27	48	57	86
+ de 5000 hab.	10	3	6	6	60
<b>TOTAL</b>	<b>433</b>	<b>271</b>	<b>363</b>	<b>397</b>	<b>92</b>

Détail des adhésions des communes par tranches de population (source INSEE : population municipale)

## CARTE DES COMMUNES ADHÉRENTES AU 31 DÉCEMBRE 2025



**9**

syndicats de communes adhérent à l'ATD11

**397 / 433**  
communes audoises adhérent à l'ATD11

**2 / 2**  
communautés d'agglomération adhérent à l'ATD11

**6 / 6**  
communautés de communes adhérent à l'ATD11

**92 %**  
des communes audoises adhérent à l'ATD11

## 3 Les ressources humaines de l'ATD



### L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

L'équipe 2025 de l'ATD11 est établie à douze agents permanents :

> 2 agents en support dédiés à la gestion de la structure (un directeur et une assistante de direction)

> 10 profils opérationnels dédiés aux interventions techniques dont :

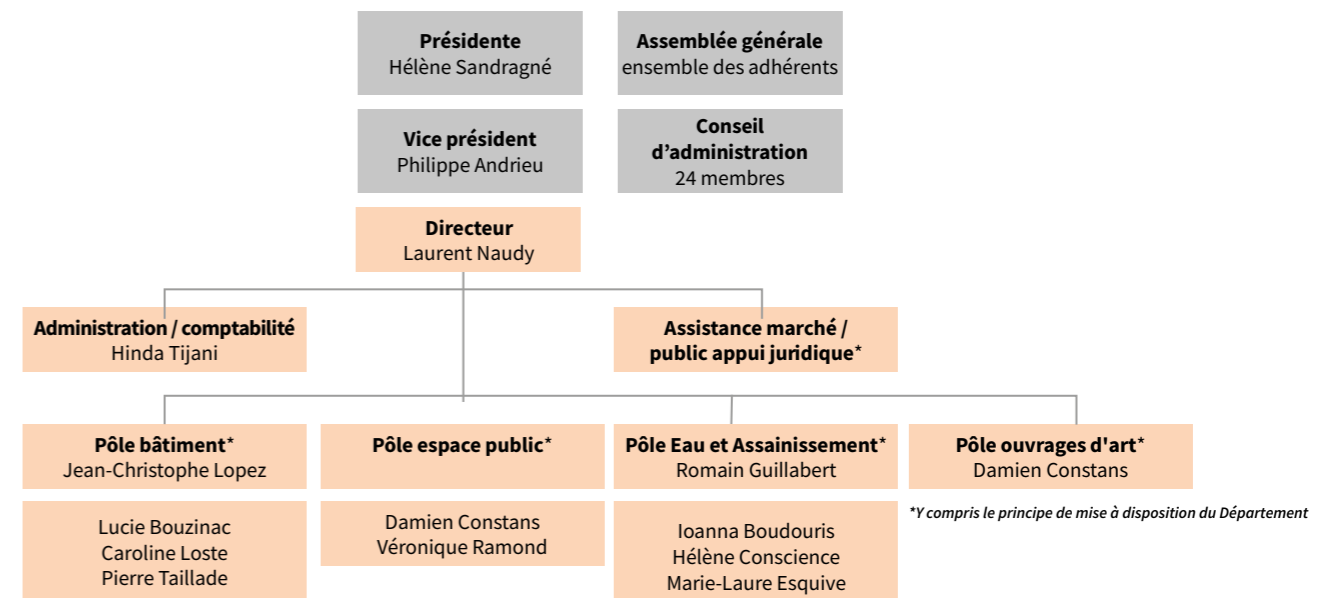
- 4 agents sur le pôle eau et assainissement
- 4 agents sur le pôle bâtiment
- 2 agents sur les pôles espaces publics et OA

Le Département poursuit son soutien à l'Agence technique par une mise à disposition d'équipements et de services. L'équipe ATD bénéficie ainsi de l'appui du personnel départemental notamment dans les thématiques suivantes : voirie, ouvrages d'art, marchés publics, juridique, hydraulique, eau et assainissement.

### LA FORMATION

Pour des compétences actualisées aux nouvelles réglementations et dans une démarche de connaissance professionnelle continue, les agents de l'Agence technique ont suivi les formations suivantes :

- > **OIEAU** : Diagnostic de l'alimentation en eau potable : petites et moyennes collectivités
- > **CEREMA** : désimperméabilisation des cours d'école
- > **INSET** : Réduction des pertes en eau : présentation générale des enjeux et des techniques réutilisation des eaux non conventionnelles, une opportunité pour les collectivités
- > **AQUAVALLEY** : gestion intégrée des eaux pluviales, chlorure de vinyle monomère, tarification de l'eau
- > **FEVE** : journée technique de la Fédération de l'épuration végétalisée : filtres plantés de roseaux
- > **ASTE** : améliorer la performance des services de l'eau
- > **SABINE ACCO FORMATION** : compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
- > **CNFPT** : le cadre réglementaire des marchés publics
- > **CNFPT** : l'exécution administrative et financière des marchés publics



\*Y compris le principe de mise à disposition du Département

# 4

## Les missions de l'ATD

### L'ATD11

L'ATD11 est un établissement public administratif dont l'objet est d'apporter aux collectivités et aux EPCI du Département, qui le demandent, une assistance pour réaliser ou faire réaliser leurs études ou travaux dans les domaines suivants :

- > Assainissement
- > Bâtiment
- > Eau potable
- > Voirie et réseaux
- > Ouvrages d'art
- > Petits aménagements et équipements publics
- > Aménagements qualitatifs et sécuritaires des espaces publics

L'ATD11 est un outil de mutualisation technique, d'aide à la décision et à la conduite de la mise en œuvre de vos projets.

### LES INTERVENTIONS DE L'ATD11

Les interventions de l'ATD11 sont dites in house ou prestations intégrées et ne nécessitent donc pas de mise en concurrence préalable. L'ATD11 est un service technique en quasi régie qui opère ponctuellement dans le prolongement des services techniques internes aux collectivités. L'Agence intervient à la carte en fonction des besoins et pour aider les maîtres d'ouvrage à remplir leurs obligations. Les communes et EPCI bénéficient ainsi de compétences et d'expertises techniques ponctuelles prenant en compte la spécificité de leur projet, comme si elles faisaient appel à leurs propres services.

**L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** est le cœur de métier de l'Agence, en particulier en phase pré-opérationnelle. Son intervention en amont, préalable à toute passation de contrats, garantit le respect de la législation en vigueur et la qualité de la réponse technique apportée.

En effet, le Code de la commande publique (livre IV), ex loi Mop, prévoit les attributions du maître d'ouvrage. Ainsi, il appartient au maître d'ouvrage, après s'être assuré de la **faisabilité** et de **l'opportunité** de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter **l'enveloppe financière** prévisionnelle, d'en assurer le financement, de **choisir le processus** selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Aussi, afin de répondre au mieux au Code de la commande publique, pour la détermination de la faisabilité et de l'opportunité, nous vous proposons l'élaboration de notes techniques, juridiques et financières ainsi que la réalisation de **programmes fonctionnels** nécessaires, quant à eux, pour un recrutement efficient d'un maître d'œuvre. Nos prestations peuvent inclure un accompagnement technique et juridique durant la phase d'études de maîtrise d'œuvre jusqu'au lancement des travaux. L'Agence n'assure habituellement pas la maîtrise d'œuvre (MOE) mais elle peut être présente jusqu'à la réception de l'ouvrage.

### CONCESSION / DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

(DSP) pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif, autres services publics...

### ASSISTANCE TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE

pour les stations d'épuration (STEP) pour les collectivités non éligibles aux prestations du Département et recherche de fuites.

### LES PRESTATIONS GRATUITES

Conseils juridiques, financiers, administratifs dans les domaines d'intervention de l'ATD11.

### LES PRESTATIONS PAYANTES

#### ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) :

réalisation de pré-programmes et de programmes de travaux (notes techniques, plans schématiques, estimations sommaires, plannings directeurs), assistance aux montages de dossiers de subvention, à la consultation de prestataires dans les domaines suivants :

- > assainissement (stations d'épuration, réseaux...)
- > bâtiment (construction, réhabilitation)
- > eau potable (stockages, traitements, réseaux...)
- > voirie (aménagement traverses d'agglomérations, voies communales existantes, espaces publics...)
- > ouvrages d'art AMO, MOE et surveillance (ponts, murs de soutènement...)



# 5

## L'activité de l'ATD

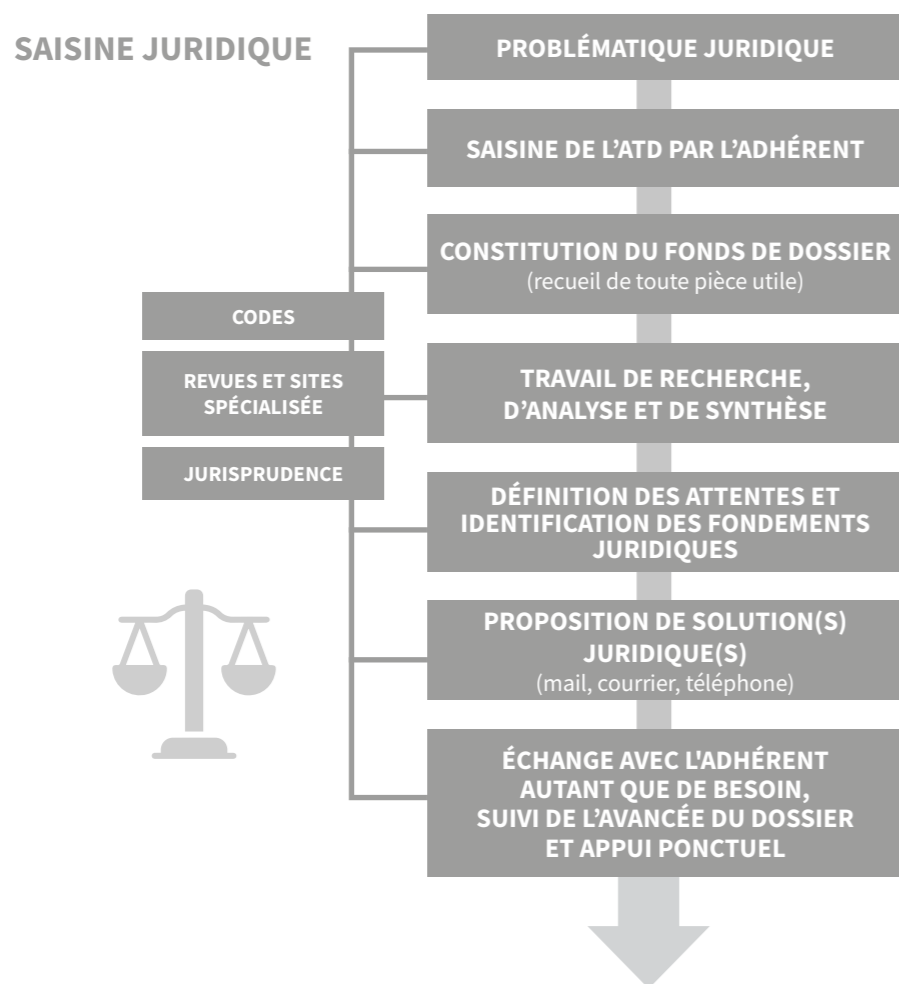
### SES INTERVENTIONS GRATUITES

Les agents de l'ATD11 continuent d'intervenir gratuitement tout au long de l'année pour des prestations de conseil technique, juridique ou financier, qui n'ont pas fait l'objet de conventions d'intervention. C'est notamment le cas des prestations très courtes ou qui ne nécessitent pas de production de documents.

Pour effectuer vos demandes sur des questions juridiques concernant nos périmètres d'interventions (voirie, bâtiment, ouvrages d'art, eau et assainissement), vous pouvez nous saisir en envoyant un mail en fournissant le plus de détails relatifs à votre demande à l'adresse suivante :

→ [assistance.juridique@atd11.fr](mailto:assistance.juridique@atd11.fr)

À titre indicatif, le délai de réponse est d'un mois sauf s'il y a urgence. Dans ce cas, il convient de le justifier.



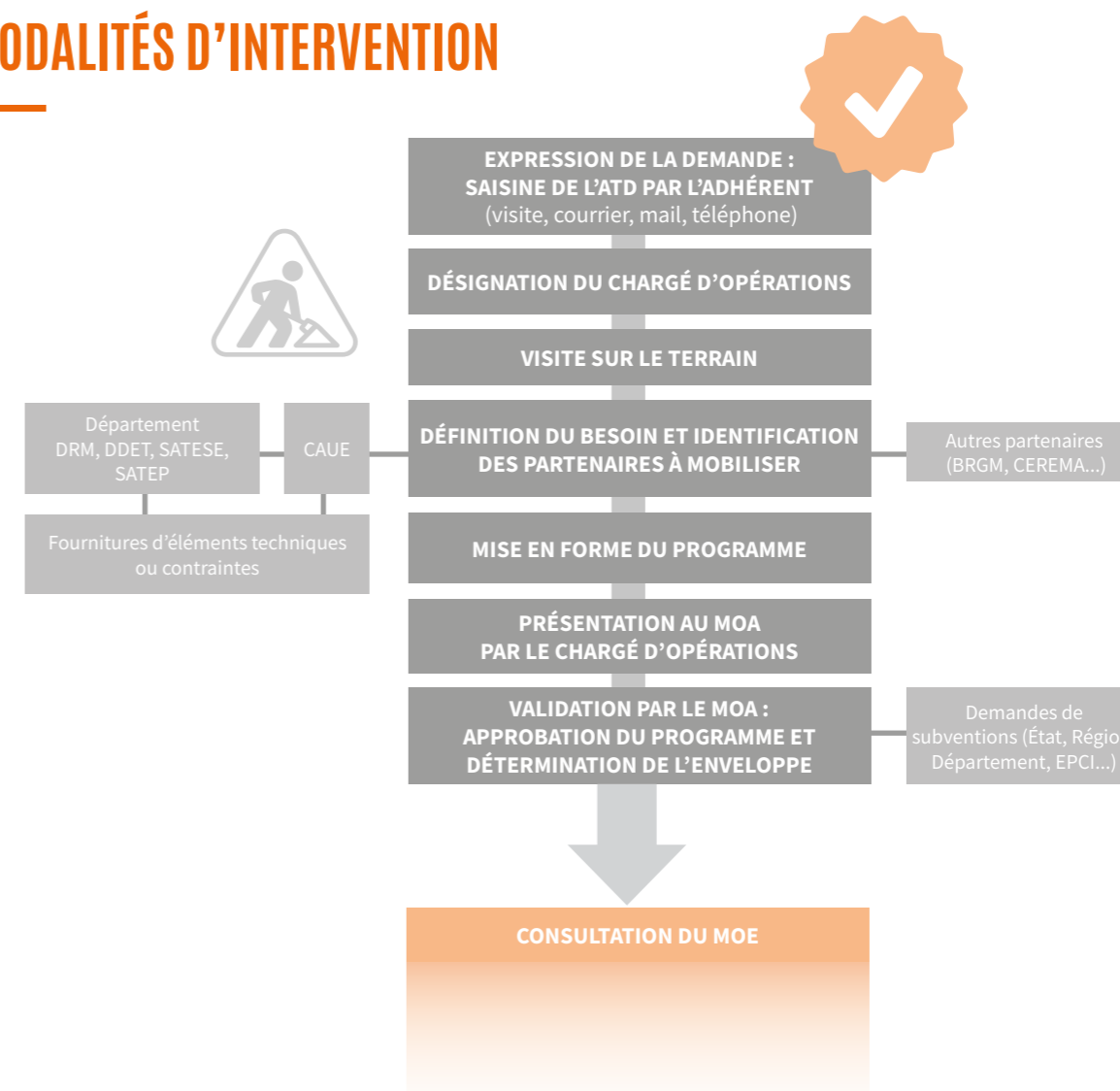
### SES INTERVENTIONS PAYANTES

→ L'activité se maintient sur les deux dernières années.

#### RÉPARTITION DES COMMANDES PAR DOMAINE DEPUIS 2017

DOMAINE	NOMBRE DE CONVENTIONS SIGNÉES									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Eau et assainissement	32	41	15	26	30	24	50	32	41	
Délégation de service public	3	3	4	6	5	4	7	—	6	
Défense extérieure contre l'incendie	-	-	4	10	7	17	14	2	8	
Voirie	69	42	59	51	48	47	47	43	27	
Ouvrages d'art - AMO	5	11	17	6	5	4	5	2	4	
Ouvrages d'art - surveillance	2	0	11	7	1	-	5	3	2	
Ouvrage d'art - Maîtrise d'œuvre	-	-	-	-	-	5	1	9	8	
Bâtiment	-	32	16	12	31	40	34	47	37	
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>129</b>	<b>126</b>	<b>118</b>	<b>127</b>	<b>141</b>	<b>163</b>	<b>138</b>	<b>133</b>	

### MODALITÉS D'INTERVENTION



## PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'ATD11 peut intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage pour toute mission relative à l'eau potable et à l'assainissement (eaux usées, eaux pluviales...).

Nous mettons nos compétences en matière d'eau et d'assainissement à la disposition de nos adhérents pour leur apporter des conseils sur des problèmes d'ordre technique, administratif et financier.

### LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Avec le soutien d'un étudiant alternant recruté courant 2021, pour une durée de deux ans, l'ATD11 a pu proposer à ses adhérents l'établissement d'un schéma communal de Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Introduite par l'article R. 2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette obligation vise à doter les communes d'un outil de programmation qui a pour but de proposer des solutions concrètes afin de couvrir et de sécuriser l'intégralité de votre territoire, par l'intermédiaire de points d'eau incendie.

Une fois l'analyse des risques établie, notre équipe procède à la recherche de solutions les plus adaptées et à leur chiffrage financier pour subvenir aux besoins en eau des services de secours lors d'une intervention.

Parmi ces propositions, plusieurs scénarios sont possibles :

- L'installation d'un nouveau poteau incendie sur le réseau d'eau potable
- L'installation d'une bouche incendie sur le réseau d'eau potable
- La pose d'une bâche souple de 30, 60, 120 ou 240 m<sup>3</sup>
- La pose d'un poteau d'aspiration sur une retenue d'eau (lac collinaire, bassin etc...)

Une programmation hiérarchisée des investissements, suivant plusieurs niveaux de priorité et du risque à couvrir, pourra être décidée par la commune.

### CONCESSION / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernent aussi bien le contrôle d'un contrat en cours que la procédure de passation de nouveaux contrats de concession.

L'appui technique et réglementaire de l'ATD11 a donc vocation à :

- Faciliter le déroulement de la procédure dans le respect d'un planning préétabli
- Assurer une mise en concurrence optimisée et conforme à la réglementation
- Constituer un interlocuteur impartial défendant les intérêts du service public, objet de la délégation
- Garantir l'obtention du meilleur parti pour les usagers grâce à une négociation bien menée.

Avec la prise de la compétence eau par certaines communautés de communes, notre accompagnement se poursuit à l'échelle intercommunale pour la renégociation de concessions arrivant à échéance. L'objectif reste identique : améliorer l'équilibre économique et la qualité des services par des contrôles tout au long des contrats.

De plus, la réalisation d'un schéma (alimentation en eau potable, assainissement, etc.) constitue un prérequis préalable à la définition d'un projet mais également une exigence nécessaire à l'attribution de subventions, notamment par l'agence de l'eau.



Réervoir d'eau à Fabrezan

### ASSISTANCE TECHNIQUE À L'EXPLOITATION

L'ATD propose aussi des prestations d'assistances techniques aux communes non éligibles à l'assistance technique du Département (Satese, Satep). Du fait de leur adhésion, les collectivités concernées peuvent bénéficier d'une assistance pour :

- la surveillance des stations d'épurations (en régie ou en délégation)
- la recherche de fuites

**Le service de l'eau et de l'assainissement du Département poursuit son intervention à hauteur de 2300 heures en 2024 et 2100 heures en 2025.**

### INTERVENTIONS DU PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR DOMAINE EN AMO PROJET :

DOMAINE	NOMBRE DE COMMANDES SIGNÉES										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Assainissement	11	10	16	12	10	14	14	11	25	15	20
Eau et assainissement	3	7	4	8	3	5	6	6	5	7	4
Eau potable	18	15	12	7	2	7	10	7	20	10	17
DSP	8	11	3	3	4	6	5	4	7	-	6
DECI	-	-	-	11	4	10	7	17	14	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	<b>44</b>	<b>23</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>71</b>	<b>34</b>	<b>55</b>





Réservoir d'eau potable de Fabrezan

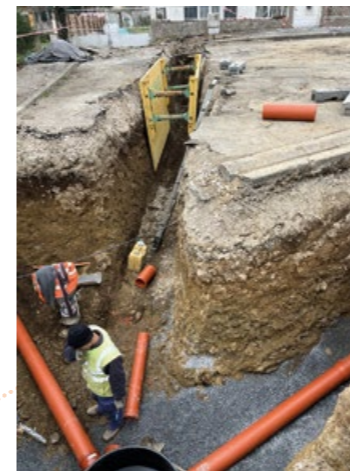


Station d'épuration de Villemagne

## EXEMPLES DE RÉALISATIONS



Station d'épuration de Mireval Lauragais



Réseaux à Saissac





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES MINERVOIS

ÉTUDE DE LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DU NORD LÉZIGNANAIS

"Quand les communes peuvent compter sur des personnes qui ont cette expertise, il faut s'en servir."

André Hernandez, président de la CCRLCM



## LE PROJET

Nous avons connu de gros problèmes d'alimentation de la commune de Tourouzelle que nous avons dû ravitailler en eau potable avec des citernes en 2023. Beaucoup d'autres communes du secteur rencontrent aussi des difficultés liées à la sécheresse et au manque de pluie. Une étude du Département avait proposé, comme solution, le raccordement au karst de Pouzols de Tourouzelle et tout un maillage entre les communes du secteur. Si quelqu'un manque d'eau, le maillage complet permet de l'alimenter. On soulage ainsi toutes ces communes. Ce dispositif doit nous permettre pour Lézignan de soulager aussi le SIAERO, le syndicat intercommunal d'adduction en eau de la région de l'Orbieu qui alimente la ville et les communes de l'Orbieu.

## LES TRAVAUX

Nous avons contacté l'ATD pour qu'elle réalise d'abord une étude pour la sécurisation de ces communes : Argens-Minervois Canet d'Aude, Castelnaud d'Aude, Lézignan-Corbières, Escales, Homps, Paraza, Roquecourbe-Minervois, Roubia, Tourouzelle. Cette étude s'inscrit dans la prise de compétence "eau" par la communauté de communes. L'étude a permis de fixer un programme de travaux sur 8 ans, découpé en 8 phases pour un coût de plus de 13 millions d'euros. La priorité a été de réaliser les travaux pour la commune de Tourouzelle. C'était l'urgence. La deuxième phase des travaux se déroulera en 2026.

## L'ATD

L'ATD nous a fait bénéficier de son expertise et a fait un travail de qualité sur ce dossier. Mais nous avons déjà travaillé avec l'Agence sur plusieurs projets dont deux crèches à Lézignan et Saint Couat d'Aude. Ils ont été à nos côtés aussi pour la création d'un centre de santé. Pour cette étude et cette programmation, l'ATD qui s'est appuyée sur le travail du Département, nous a trouvé des solutions. Les agents ont une vraie connaissance du terrain et ont dans leur esprit ce maillage global du secteur Nord de Lézignan. Ils sont très précieux dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Quand les communes peuvent compter sur des personnes qui ont cette expertise, il faut s'en servir.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

### Réalisation d'une étude pour la sécurisation de l'alimentation de 11 communes :

Argens Minervois, Canet d'Aude, Castelnaud d'Aude, Escales, Homps, Lézignan Corbières, Paraza, Roquecourbe Minervois, Roubia et Tourouzelle

## CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

● Dans un contexte de tension sur les ressources suite à plusieurs années de sécheresse (2022, 2023 et 2024) et de manque d'eau pour certaines communes, la communauté de communes a souhaité engager cette étude dans le cadre de ses réflexions sur la prise de la compétence « eau potable ».

● L'objectif était d'aboutir à un programme de travaux qui permette de concilier les enjeux de **sécurisation de l'alimentation en eau** à court, moyen et long termes du territoire tout en permettant d'apporter une réponse rapide légitimement attendue par les communes déjà exposées à des tensions sur leurs ressources.

● Par ailleurs, la sécurisation de la ville de Lézignan Corbières par une troisième ressource constitue un enjeu d'importance ayant une incidence directe sur une bonne partie du territoire de la CCRLCM. En effet, la Ville de Lézignan Corbières, qui concentre la moitié des besoins en eau du périmètre d'étude, est alimentée à la fois par des **ressources propres** (Puits de Roqueferrande) et par les **ressources du SIAERO** (Forages de l'Estagnol).

● Toutefois, la sécheresse prolongée depuis 2022 s'est traduite par un effondrement du débit de l'Orbieu dont les puits de Roqueferrande dépendent directement. Ceci fait donc peser un risque sur l'alimentation de la ville d'une part, et sur les communes de la vallée de l'Orbieu alimentées par les ressources du SIAERO d'autre part.

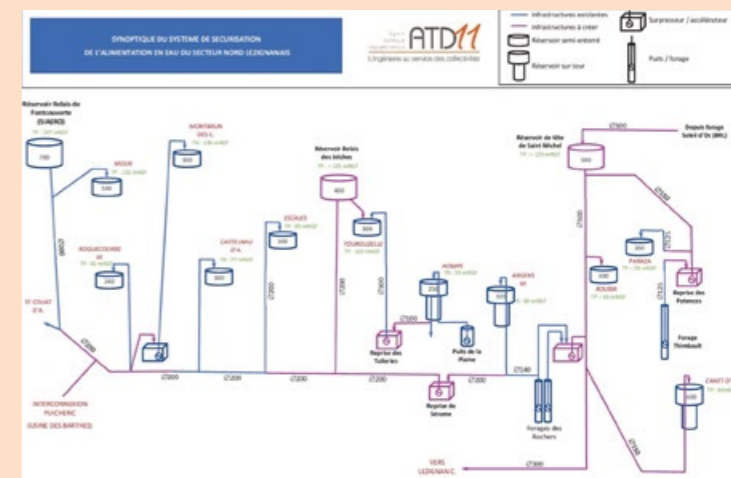
## PROPOSITIONS DE L'ATD

● L'étude a conclu à un important programme de travaux d'un montant estimé de 13,56 M€ et découpé en 8 phases. Ce programme consiste :

➤ À court terme : sécuriser Tourouzelle

➤ À moyen terme : interconnecter les communes pour mutualiser les ressources existantes d'une part ;

➤ À long terme : mobiliser la ressource du Karst de Pouzols pour sécuriser l'ensemble des communes du périmètre d'autre part ;



➤ Réalisation à court terme : les communes de Homps et Tourouzelle ayant adhéré à RéSeau11 au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, les travaux d'urgence inscrits en première tranche de travaux pour interconnecter les 2 communes ont été engagés, permettant d'apporter une première réponse pour la sécurisation de la commune de Tourouzelle.





# COMMUNE DE FEUILLA

Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement du bourg

"Quand nous avons demandé une prolongation du financement à l'Agence de l'eau, l'aide de l'ATD a été précieuse."



Marie-José Gleizes, maire de Feuilla

## LE CONTEXTE

Les réseaux de la commune datent de 1962 notamment pour l'eau potable. Une première phase de travaux avait été réalisée pour les trois quarts des rues de la commune en 2009. Nous souhaitons achever le chantier pour le centre du bourg dont les canalisations d'eau et d'assainissement étaient en amiante ciment. Nous étions déjà en contact avec l'ATD pour d'autres travaux alors, quand nous avons décidé de nous lancer sur ce projet, nous les avons logiquement sollicités.

## LES TRAVAUX

Le diagnostic du réseau assainissement que nous avons fait réaliser en 2014 a été jugé trop ancien. Fin 2023, un nouveau diagnostic avec inspection caméra a été réalisé. Un programme de travaux a été proposé à l'Agence de l'eau afin d'obtenir des subventions. Nous avons dépassé les délais et le travail de l'ATD a été très précieux car elle a mené le dialogue avec l'Agence de l'eau pour que nous puissions conserver ces subventions. L'ATD était à nos côtés pour l'évaluation du montant des travaux, pour mandater un bureau d'études et pour l'appel d'offres pour les entreprises. Les travaux ont consisté en la réhabilitation de 187 mètres de réseaux d'assainissement. Ces travaux se sont déroulés en deux phases. La première a débuté le 12 mai et s'est achevée le 14 juillet dans les rues du village. Puis de juillet au 15 septembre, l'entreprise a réalisé le chemisage de la canalisation centrale d'assainissement dans le lit du ruisseau.

## L'ATD

L'ATD est intervenue, dès le départ, et nous a accompagnés jusqu'aux travaux. Ils étaient en contact régulier avec l'entreprise. Nous avons eu, comme je vous le disais, des problèmes liés au financement de l'opération de près de 220 000 euros. Les travaux avaient pris du retard sous le mandat de mon prédécesseur. Quand nous avons demandé une prolongation pour le financement, l'aide de l'ATD a été précieuse pour apporter les éléments d'explication. Hélène Conscience nous a bien accompagné techniquement et administrativement. Elle a toujours été d'excellent conseil et a agi pour défendre nos intérêts. Nous sommes vraiment très contents de leur travail. Nous avons déjà fait appel à l'ATD pour le renforcement d'un pont par exemple. Et à plus ou moins long terme, nous aurons une nouvelle canalisation à traiter.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 278 806 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

## CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

### ● Travaux AEP :

- Un SDAEP a été réalisé en 2002, puis mis à jour en 2013.
- En 2009, une première tranche de travaux a été effectuée sur le réseau de distribution dans plusieurs rues du village.
- En 2024, la commune souhaite terminer la réhabilitation du réseau AEP dans le centre du bourg : il reste effectivement à reprendre 210 mètres de conduite en Amiante Ciment datant de 1965.

### ● Travaux Assainissement

- Un SDA a été réalisé en 2013/2014.
- En 2024, les travaux de priorité 1 préconisés par le SDA n'ont pas été encore effectués.
- La commune souhaite réhabiliter si nécessaire le réseau d'assainissement dans les rues ou le réseau AEP va être repris.

## PROPOSITIONS DE L'ATD

- Étant donné l'ancienneté du diagnostic du réseau d'assainissement (plus de 10 ans), l'ATD a conseillé à la commune de faire un passage caméra pour confirmer ou infirmer les tronçons de réseau à réhabiliter.
- Fin 2023, des inspections par caméra (ITV) ont donc été effectuées sur 350 mètres du réseau. D'après ces investigations, un nouveau programme de travaux a été établi et proposé à l'Agence de l'eau car s'écartant du diagnostic initial. L'ATD a contribué activement au dialogue avec l'Agence de l'eau pour conserver les subventions obtenues et justifier les écarts par rapport au schéma directeur existant mais ancien. **Le programme finalement retenu comprend la réhabilitation de 187 mètres de réseau assainissement**, selon les modalités suivantes :
  - Réhabilitation traditionnelle sur un total de 112 ml dans la rue de l'Aire, la rue du Quartier Bas et la rue de la Lauzade (rues concernées par les travaux sur le réseau AEP).
  - Réhabilitation par chemisage sur 75 ml dans le lit du ruisseau (Priorité 1 du SDA).

### ● Travaux réalisés

- Les travaux AEP/EU dans les rues du village ont démarré le 13 mai 2025 et se sont achevés vers la mi-juillet.
- Les travaux dans le lit du ruisseau (réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage) ont été effectués en septembre.
- Le montant total des travaux s'élève à 216 861 € HT.





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES AUDOISES

ÉTAT DES LIEUX DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT  
ET CONCERTATION SUR L'OPPORTUNITÉ DU TRANSFERT DE CES COMPÉTENCES

"La présence de l'ATD a permis  
de délivrer un message sincèrement  
transparent et responsable."

Jonathan Asaro, directeur général des services de la CCPA



## LE CONTEXTE

Le transfert de compétences "Eau et Assainissement" des communes aux communautés de communes était inscrit dans la loi Notre et devait se faire au 1er janvier 2020, puis a été reporté en 2026. Beaucoup de communes avaient la crainte d'être dépossédées d'une compétence forte. Dans ce contexte d'attachement viscéral de l'exercice de cette compétence au niveau communal, l'obligation a finalement été supprimée début 2025. Cependant, dès 2024, les élus intercommunaux avaient souhaité disposer d'un état des lieux, d'une photo technique, administrative et budgétaire. Nous avons appris que la communauté de communes de la montagne Noire avait eu recours à l'ATD 11 pour cette question. Nous les avons contactés en 2023. L'Agence nous a dit qu'ils ne pouvaient pas mener seuls ce travail. Nous avons donc recruté un chargé de mission et passé une convention d'accompagnement avec l'ATD.

## LE PROJET

Il fallait d'abord établir un état des lieux. Ça a été le rôle du chargé de mission, appuyé par les techniciens de l'ATD. Il est allé à la rencontre des maires. Puis des réunions bilatérales ont été organisées pour présenter le diagnostic aux élus sur les trois volets et de notre côté, évaluer le positionnement des élus. C'était l'occasion d'échanger et de comprendre aussi les blocages. Les élus ont pu mesurer ce que représente l'exercice de cette compétence dans toutes ses dimensions et ce que pouvait apporter la communauté de communes. Cela a permis aussi d'avoir une estimation très fine, précise, de l'état des équipements existants et du montant des travaux à réaliser.

## L'ATD

Je dirai d'abord que l'apport de l'ATD a été un atout professionnel et humain. L'ATD a pu évaluer l'ampleur du travail et nous a guidé, dès le départ, vers le recrutement d'un chargé de mission. Le chargé de mission s'est épanoui dans ce partenariat qui lui a apporté un appui technique et la transversalité sur un sujet complexe. L'ATD est une agence techniquement reconnue aujourd'hui. Sa présence a permis de délivrer un message sincèrement transparent et responsable. Cette neutralité pour les élus des communes était importante surtout sur un sujet extrêmement sensible.

## CONTEXTE LÉGISLATIF

● La loi NOTRE, promulguée en 2015, a introduit le **transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des communes aux communautés de communes** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi Ferrand-Fesneau (2018) a permis de reporter cette échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur les territoires où une minorité de blocage s'exprime : vote contre le transfert des conseils municipaux de 25% des communes représentant 20% de la population.

➤ En 2018, la CCPA se trouve dans cette configuration : une majorité d'élus étant opposée au transfert celui-ci est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

➤ En décembre 2023, la CCPA sollicite l'ATD11 pour bénéficier d'un accompagnement à la prise de compétences Eau et Assainissement en vue de l'échéance du 1er janvier 2026.

Sous le gouvernement Barnier, le Sénat vote une proposition de loi visant à revenir sur le caractère obligatoire des compétences Eau et Assainissement, le 17 octobre 2024.

Cette proposition de loi est adoptée par l'Assemblée Nationale, puis promulguée en avril 2025 entérinant le caractère facultatif des compétences Eau et assainissement.

## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ET MÉTHODE PROPOSÉE PAR L'ATD11

● Au regard des faibles délais dont dispose la CCPA pour organiser le transfert des compétences (deux ans), l'ATD11 préconise le **recrutement d'un chargé de mission "transfert de compétences"** pour réaliser en interne (CCPA) un état des lieux des compétences Eau et Assainissement et les démarches préparatoires au transfert.

● L'ATD11 intervient dans un premier temps en tant qu'assistant-conseil dans ce recrutement et par la suite accompagne le chargé de mission dans sa prise de poste et la conduite du diagnostic.

● Par ailleurs, pour répondre à la difficile acceptation politique du transfert de compétences, une concertation des élus du territoire est menée par l'ATD11 en parallèle afin d'identifier les obstacles à ce transfert et définir un projet intercommunal de gestion des compétences.

● Ainsi la méthode proposée est la suivante :

➤ **Recrutement d'un chargé de mission "transfert des compétences Eau et Assainissement"** et aide à la prise de poste,

➤ **Établissement d'un état des lieux** des compétences Eau et Assainissement sur les volets techniques, administratifs et organisationnels. Cet état des lieux est mené par le chargé de mission de la CCPA avec l'appui de l'ATD11,

➤ **Concertation des élus du territoire** sur le transfert des compétences afin d'échanger sur les opportunités et blocages du transfert et plus largement sur les opportunités de mutualisation à l'échelle de la CCPA.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

L'accompagnement se décline de la manière suivante :

● **Recrutement du chargé de mission "transfert" :** janvier 2024 – avril 2024

➤ Rédaction de la fiche de poste

➤ Participation aux entretiens de recrutements

➤ Aide à la prise de poste

● **État des lieux des compétences eau potable et assainissement** par le chargé de missions de la CCPA avec l'appui de l'ATD11 : juin 2024 – mars 2025

➤ Transmission de modèles de documents

➤ Élaboration d'une méthodologie de diagnostic des compétences

➤ Accompagnement des productions

➤ Co-animation des réunions de restitution aux élus

➤ Concertation préalable au transfert de compétences : octobre 2024 - février 2025

● **Rencontres individuelles des Maires** de chaque commune (48 / 61 communes) dans le cadre de 10 permanences : Conduite des entretiens par l'ATD11 afin d'identifier les freins et opportunités au transfert de compétences et plus largement les opportunités de mutualisation à l'échelle de la CCPA,

● Suite à loi du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » - et qui a rendu le transfert des compétences facultatif - **la CCPA décide de ne pas prendre les compétences** au 1<sup>er</sup> janvier 2026, conformément à la volonté exprimée par une grande majorité d'élus,

● Toutefois, le diagnostic et la concertation menés sur la période 2024-2025 mettent en évidence des lacunes dans l'organisation et les moyens matériels et humains dont disposent les communes pour gérer les compétences. Pour répondre à cette problématique et valoriser ses ressources humaines propres, la CCPA avec l'appui de l'ATD11 développent une offre de services supports sur les compétences eau et assainissement au sein de la CCPA à destination des communes du territoire.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE MIREVAL LAURAGAIS

**"Le service de l'ATD est assuré par des professionnels proches de nous et réactifs."**

Jean-Pierre Quaglieri, vice-président de la CCCLA et maire de Lasbordes

## LE CONTEXTE

En 2018, le président de la CCCLA a voulu lancer le transfert de compétence eau et assainissement des communes vers la communauté de communes voulu par la loi Nôtre. Nous ne savions pas où nous allions. C'est un vrai courage politique. La communauté investit près de 2 millions d'euros sur l'eau et deux autres sur l'assainissement cette année. Il faut dire que beaucoup de communes ne seraient pas en capacité de faire ces travaux sans le transfert. Sur les 43 communes, certaines étaient en régie, d'autres en délégation de service public avec deux délégataires, Suez et Véolia. Nous avons fait un état des lieux puis des schémas directeurs comme à Mireval Lauragais en 2021. Ces schémas nous ont permis d'obtenir des subventions de l'Agence de l'eau ainsi que du Département. »

## LE PROJET

L'ATD, sur ce dossier, a réalisé une assistance à maîtrise d'ouvrage du projet d'études au suivi des travaux. Les agents ont fait un état des lieux des équipements et nous ont conseillé d'abandonner la technologie des boues activées. La station d'épuration de Mireval datait de 1976. L'ATD nous a accompagnés sur les études préalables, le montage financier et le lien avec nos partenaires mais nous a aussi assisté sur les consultations que ce soit pour le bureau d'études que pour l'entreprise chargée de réaliser les travaux. Le choix de la station d'épuration s'est porté sur la technique de type filtre planté de roseaux pour 130 équivalent habitants avec son réseau de transfert. Nous avons inauguré la station au début de l'été 2025. Le coût était de 301 692 euros HT financé pour 158 503 euros HT par l'Agence de l'eau, 30 169 euros HT par le Département et 113 000 par la communauté. «

## L'ATD

Je veux souligner que le service de l'ATD est assuré par des professionnels disponibles. Ils sont source de conseils affûtés et très techniques à tous les stades de ce type de projets. Nous avons déjà travaillé avec l'ATD sur le réaménagement de la DSP. Ils ont toujours été proches de nous et très réactifs. Je tiens aussi à dire qu'ils ont parfaitement travaillé en complémentarité avec notre service eau et assainissement, dirigé par Chantal Limousy et composé de sept agents compétents.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE VILLEMAGNE

**"L'ATD possède une équipe compétente dans tous les domaines."**

Jean-Pierre Quaglieri, vice-président de la CCCLA et maire de Lasbordes



## LE CONTEXTE

Comme pour le dossier de la station d'épuration de Mireval Lauragais, nous sommes dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement des communes vers la communauté de communes. Nous avons fait un état des lieux puis des schémas directeurs comme à Mireval Lauragais en 2021. A Villemagne, le contexte était un peu différent. La commune comptait deux stations d'épuration datant de 1975. L'une pour les parties basses de la commune, l'autre pour le haut.

## LE PROJET

L'ATD nous a accompagnés, là encore, pour nous aider à définir les besoins, sur la consultation de la maîtrise et d'œuvre, ainsi qu'un accompagnement en phase d'études et pour le suivi des travaux. La solution retenue a été de créer une seule station d'épuration avec le même principe qu'à Mireval, à savoir une station de type filtre planté de roseaux pour 180 équivalent habitants avec son réseau de transfert. Pour les parties les plus basses de la commune, il a été décidé de mettre en place un poste de relevage afin de refouler les eaux usées du lieu-dit de Naouquel vers la nouvelle station d'épuration. Bien sûr, les deux anciennes stations ont été détruites et le réseau d'assainissement a été réhabilité. La station a été opérationnelle dès octobre 2024. Le coût des travaux est d'un peu plus de 500 000 euros HT dont 142 000 euros pour la communauté de communes.

## L'ATD

Je dois avouer que quand l'ATD a été créé, j'avais des doutes sur la pertinence de cette création. Et avec le recul et l'expérience de projets menés avec l'ATD, j'ai reconnu que je m'étais trompé et je les ai même félicités en pleine assemblée générale. Et puis, leurs prestations ne sont pas chères du tout et c'est important car nous gérons de l'argent public et nous cherchons en permanence à faire des économies. Les agents de l'ATD sont très réactifs et proches de nous. Ce sont beaucoup de professionnels venus du privé qui assurent aujourd'hui un service public. Nous avons vraiment été très contents de l'ATD qui possède une équipe compétente dans tous les domaines.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet de Villemagne :

502 500 € HT

Estimation du projet de Mireval Lauragais :

336 161 € HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

## CONTEXTE & ÉTAT DES LIEUX

● Suite à la réalisation de Schémas Directeurs d'Assainissement en 2019/2021 sur les communes de Villemagne et de Mireval Lauragais, la CCCLA a décidé de procéder à la reconstruction des stations d'épuration des deux villages, qui sont vétustes et âgées d'une cinquantaine d'années.

● Pour Villemagne, il s'agit de construire une station de type Filtre Planté de Roseaux (FPR) pour 180 EH (équivalent habitant), avec son réseau de transfert ainsi que la mise en place d'un refoulement des eaux usées du lieu-dit de Naouquel sur le réseau du village.

● Pour Mireval Lauragais, l'opération consiste en la création d'un Filtre Planté de Roseaux pour 130 EH (équivalent habitant) avec son réseau de transfert.

● Dans les deux cas, il est également prévu :  
➤ Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement,  
➤ La démolition de l'ancienne station.

## PROPOSITIONS DE L'ATD

● L'ATD a conseillé d'abandonner la technologie des boues activées des anciennes stations pour plusieurs raisons :

- Technologie pas adaptée pour des stations de moins 1000 EH (équivalent habitant)
- Économie à la construction
- Économie à l'exploitation notamment en termes d'énergie consommée et de renouvellement électromécanique
- Technologie plus adaptée aux enjeux environnementaux

## LE DÉROULEMENT DE CES DEUX OPÉRATIONS A ÉTÉ LE SUIVANT :

● **Pour Villemagne :**

CONSULTATION DES MOE : Avril 2022

RÉALISATION DES ÉTUDES ET ÉTABLISSEMENT DU DCE :

Juin 2022 à Juin 2023

CONSULTATION DES ENTREPRISES :  
Mi-juillet 2023

DÉBUT DES TRAVAUX :  
Janvier 2024

CONSTAT D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION :  
Fin septembre 2024

*Le montant des travaux s'élève à : 420 897 € HT*

● **Pour Mireval Lauragais :**

CONSULTATION DES MOE :  
Février 2022

RÉALISATION DES ÉTUDES ET ÉTABLISSEMENT DU DCE :

Juin 2022 à Novembre 2023

CONSULTATION DES ENTREPRISES :  
Décembre 2023

Lot réseau de transfert déclaré infructueux et nouvelle consultation en avril 2024

DÉBUT DES TRAVAUX :  
Début travaux réseau en juin 2024 /  
Début travaux station en sept. 2024

CONSTAT D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION :  
Mi-mars 2025

*Le montant des travaux s'élève à : 282 591 € HT*

## STATION D'ÉPURATION DE VILLEMAGNE



Avant travaux (Boues Activées, 400 EH)



Pendant travaux (FPR, 180 EH)



Station d'épuration de Villemagne après travaux (FPR, 180 EH)

## STATION D'ÉPURATION DE MIREVAL LAURAGAIS



avant travaux (Boues Activées, 150 EH)



Pendant travaux (FPR, 130 EH)



Après travaux (FPR, 180 EH)

# PÔLE OUVRAGES D'ART

## LES OUVRAGES D'ART

### ● La surveillance

La surveillance de l'état des ouvrages d'art est déterminante pour l'entretien du patrimoine et la sécurité des usagers. Elle doit avoir un caractère systématique.

Les ouvrages d'art constituent un patrimoine important et exigent un entretien régulier.

**Le maintien en état des ouvrages d'art, aussi petits soient-ils, constitue un impératif pour la sécurité des usagers.** De plus, les défauts d'entretien régulier pèsent lourdement sur les budgets lorsque des réparations importantes doivent être programmées.

L'ATD11 peut assurer pour vous la surveillance de vos ouvrages d'art, de votre patrimoine à travers la surveillance continue, les contrôles et visites périodiques ou exceptionnelles qui permettent de suivre leur état afin de préconiser en temps utile les opérations d'entretien et, le cas échéant, des interventions ou déclencher des mesures de sécurité nécessaires.

L'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative.

Exemple de fiche de suivi :

Tableau de suivi d'un ouvrage d'art (exemple) :

Code	Description	Statut	Observations
1.1	État de l'ouvrage		
2.1	État des fondations		
3.1	État des murs		
4.1	État des ponts		
5.1	État des trottoirs		
6.1	État des escaliers		
7.1	État des rampes		
8.1	État des clôtures		
9.1	État des autres équipements		

Fiche de suivi d'un ouvrage d'art (exemple) :

**Renseignements**

VC11136 01 - Fanjeaux - Pont du chemin de la Hille

Catégorie : Pont

Longueur totale (m) : 5,00

**Zones géographiques**

Commune : FANJEAUX

**Données administratives**

Maître d'ouvrage : Commune

Agence : AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

**État de l'ouvrage**

Ouvrage surveillé : Non

Structures : 2

Informations complémentaires

Statut

Type de visite : Périodique

Date dernière visite : 09/11/2020

Prochaine visite : 2023

### ● L'assistance

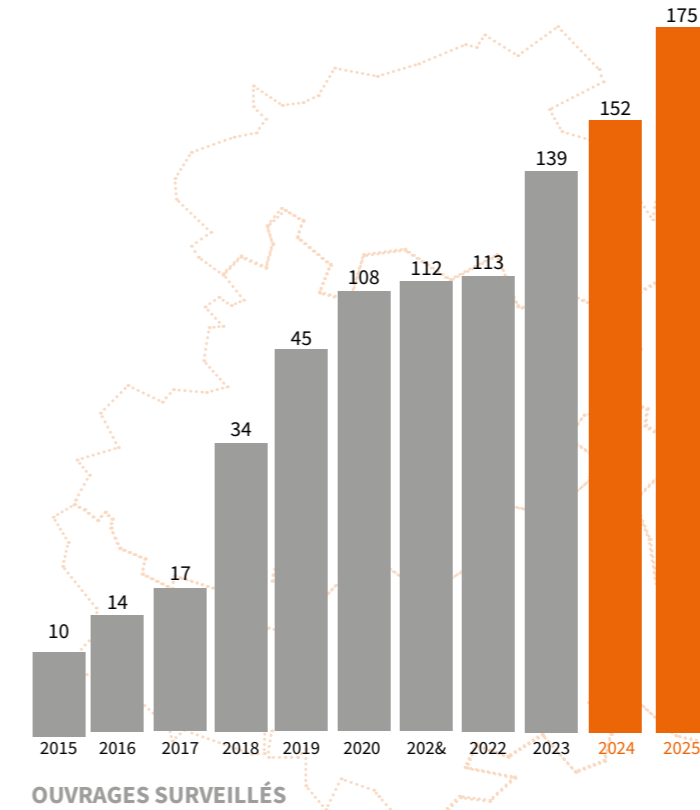
Dans le cas de préconisation d'une inspection détaillée nécessitant l'intervention de bureaux d'études spécialisés et de matériel particulier, l'ATD11 pourra assister le maître d'ouvrage dans le choix du prestataire spécialisé.

Dans le cas de la préconisation de travaux spécialisés, l'assistance à maîtrise d'ouvrage peut également être assurée par l'ATD11 pour le compte du maître d'ouvrage.

Avec l'appui des compétences du service ouvrages d'art du Département, l'ATD11 propose également des missions de petite maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'art. Celle-ci porte essentiellement sur la réparation et l'entretien des ouvrages en maçonnerie (pont ou mur de pierres) et l'Agence constitue une interface privilégiée entre le maître d'ouvrage et les entreprises spécialisées.

## LES INTERVENTIONS DU PÔLE OUVRAGES D'ART

	COMMANDES											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
AMO	6	6	5	11	15	13	6	4	5	2	4	
MAITRISE D'ŒUVRE	-	-	-	-	-	-	-	5	1	9	8	



Labastide en Val

# EXEMPLES DE RÉALISATIONS



Ouvrage d'art à Joucou : "pont gaulois"



Mur de soutènement à Pauligne



Ouvrage d'art du chemin du Thou à Cuxac Cabardès



Ouvrage d'art à Villeneuve-la-Comptal



Ouvrage d'art à Salvezines



# COMMUNE DE CUXAC CABARDES

Réparation de l'ouvrage d'art du chemin du Thou

## "Nous travaillons fréquemment avec l'ATD et avons bénéficié de leurs multiples compétences."

Jean-Pierre Bouisset, adjoint au maire de Cuxac-Cabardès



### LE PROJET

Notre commune a bénéficié du programme national d'expertise des ponts. Le Cerema a examiné les cinq ponts du vieux village. Le pont du chemin du Thou, bien que peu fréquenté, a retenu l'attention du Cerema. Ce pont se situe à un kilomètre du centre du village et mène à une seule habitation. Le pont a été classé niveau 4 (défaut majeur). Le Cerema a recommandé la limitation à 3,5 tonnes et des mesures conservatoires. Nous avons rapidement pris contact avec l'ATD. Les études ont eu lieu au premier trimestre 2024, suivies des consultations au printemps.

### LES TRAVAUX

Dans ce dossier, l'ATD a géré de A à Z. De l'inspection de l'ouvrage au suivi des travaux en passant par la définition des besoins, l'élaboration de la notice technique et des études. L'ATD s'est appuyée sur les recommandations du Cerema et a défini le programme. Elle a fait une proposition adaptée au pont et à notre situation en milieu rural. Nous avons aussi apprécié l'appui de l'ATD sur le volet financier et les demandes auprès des financeurs.

Nous avons bénéficié de l'expertise de l'ATD aussi lors de la consultation des entreprises. C'est un dossier qui a été conduit rapidement

grâce au dispositif d'un marché de type accord-cadre à marchés subséquents. Pendant les travaux qui ont duré deux mois en avril et mai, une passerelle pour piétons a été installée. La chaussée en béton armé a été reprise. Les murs à droite et à gauche ont été reconstruits. L'entreprise a effectué les rejointoiements, travaillé les barbacanes et le garde-corps. Le coût des travaux est de 50 445 euros HT.

### L'ATD

Nous avons l'habitude de travailler fréquemment avec l'ATD sur des projets de voiries pour trouver notamment des principes de ralentissement de circulation. Je dois dire que je connais bien le technicien qui est intervenu, Damien Constans. Mais très honnêtement, l'ATD a fait un excellent travail. Ils ont tout pris en main et je n'avais qu'à suivre, c'était confortable. Comme je le disais, nous travaillons avec l'ATD et avons bénéficié de leurs compétences multiples. Nous avons différents types de projets comme l'étude pour un sentier de randonnée.

### ACCOMPAGNEMENT ATD

L'ATD11 a assuré la maîtrise d'œuvre complète de l'opération :

- Diagnostic technique et définition du besoin
- Élaboration de la notice technique et des études
- Rédaction du DCE et suivi de la consultation
- Suivi du chantier jusqu'à la réception

### CONTEXTE & PLANNING

- L'ouvrage a été classé niveau 4 (défaut majeur) dans le cadre du Programme National Ponts. Le CEREMA a recommandé une limitation à 3,5 T et des mesures conservatoires.
- Études : 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- Consultation : avril-mai 2024
- Travaux : janvier à mars 2025
- Réception : mai 2025

### PROPOSITIONS DE L'ATD

- **Appui stratégique**
  - Définition du programme en lien avec les recommandations du CEREMA
  - Proposition d'une solution technique robuste et adaptée au contexte rural
  - Coordination avec les financeurs pour le dépôt des demandes
- **Suivi opérationnel**
  - Inspection détaillée de l'ouvrage
  - Rédaction pièces techniques, administratives et des plans
  - Suivi de la consultation et accompagnement de la commune
  - Suivi technique et financier du chantier

### EXPLICATIF DU PROJET

● **Objectif : Réparer et sécuriser l'ouvrage d'art du chemin du Thou**

Travaux réalisés :

- Reprise de la chaussée en béton armé
- Reconstruction des murs en retour rive droite et gauche
- Rejointoiement, barbacanes, longrines, garde-corps
- Mise en place d'une passerelle provisoire pour les piétons

### POINT FINANCIER

Études MOE : 4 160 €

Travaux : 46 285 €

**Total projet : 50 445 €**

**Subventions obtenues : 40 356 € (80 %)**

### MODALITÉS DE CONSULTATION : RECOURS À L'ACCORD-CADRE ATD11

- Pour cette opération, la commune a bénéficié du dispositif d'accord-cadre à marché subséquent mis en place par l'ATD11, permettant une procédure simplifiée et rapide.
- Entreprises pré-sélectionnées dans l'accord-cadre : AGTP, CAZAL, Groupement BUESA / FERRINI
- Entreprise retenue pour ce chantier : FERRINI (via le groupement BUESA / FERRINI)
- **Ce dispositif permet :**
  - Une mise en concurrence encadrée
  - Des délais de consultation réduits
  - Une sécurisation juridique pour la commune

### POINT SINGULIER : UNE OPÉRATION SOUTENUE PAR LE PROGRAMME NATIONAL DES PONTS

● **Le Programme National Ponts (PNP), porté par le CEREMA**

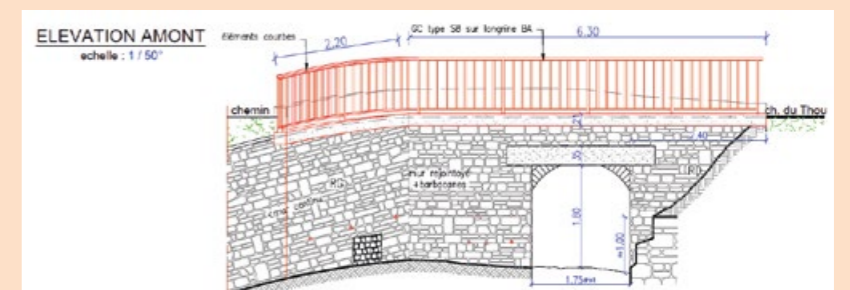
Le PNP est un dispositif national lancé en 2021 pour aider les communes à diagnostiquer et réparer leurs ouvrages d'art. Il est piloté par le CEREMA, en lien avec les préfetures et les départements.

● **Objectifs :**

- Identifier les ouvrages à risque
- Prioriser les interventions
- Financer les études et les travaux

### BON À SAVOIR POUR LES ÉLUS :

- Le PNP peut financer jusqu'à 60 % des travaux
- Le Département de l'Aude peut compléter jusqu'à 20 %
- Soit jusqu'à 80 % de subvention cumulée pour les communes rurales





# COMMUNE DE PAULIGNE

Réparation du mur de soutènement rue de la Croix

**"Sans l'aide technique de l'ATD, le financement du Département et du CEREMA, rien de tout cela n'aurait été possible."**

Jean-Marie Teulier, maire de Pauligne



## LE PROJET

Ce mur de la rue de la Croix penchait côté route départementale. Je dois dire qu'en 40 ans, je l'ai toujours vu comme ça. On le contrôlait régulièrement. Les agents du CEREMA sont passés fin 2023 dans la commune dans le cadre du programme "Ponts" et ont jugé, après diagnostic, que le mur était dangereux. La rénovation avait déjà été envisagée par l'ancien maire mais le coût était important. J'ai sollicité l'ATD qui a réalisé les études en 2024. Là, des fonds pouvaient être dégagés pour réaliser ces travaux de près de 100 000 euros. Le CEREMA a financé à hauteur de 60%, le Département 19% et les 21 % restants par la commune.

## LES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés entre mars et mai 2025. Ce mur longe la départementale sur une quinzaine de mètres et s'élève jusqu'à 2,5 mètres pour rejoindre au bout le niveau de la route. La décision a été prise de faire tomber le mur, puis d'enlever la terre et d'utiliser une technique de paroi clouée. Des barres de 9 mètres de long ont été posées dans la roche. Et le mur a été refait en pierre jusqu'au parement avec un garde-corps pour l'embellir avec un traitement paysager.

## L'ATD

L'ATD, par le biais de Damien Constans, nous a accompagnés, tel un chef d'orchestre, dès la partie technique des études, sur le choix de l'option, sur le volet financier ainsi que le suivi des travaux. C'était la première fois que nous faisons appel à l'ATD car c'est mon premier mandat. J'avais été invité à leur assemblée générale au cours de laquelle j'ai découvert leurs compétences. Le fait que le CEREMA finance une bonne partie des travaux nous a décidé à saisir l'opportunité et à contacter l'ATD pour être accompagnés. Pauligne est une commune de 370 habitants et nous n'avions jamais fait ce type de projet. Monsieur Constans est quelqu'un de compétent, toujours à l'écoute. Il est venu à plusieurs reprises sur place et a réussi à contacter le CEREMA plus facilement que nous. Je suis très satisfait du soutien technique de l'ATD, de l'apport du Département et de l'aide du CEREMA. Sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

**L'ATD11 a assuré la maîtrise d'œuvre complète de l'opération :**

- Diagnostic technique et définition du besoin
- Élaboration de la notice technique et des études
- Rédaction du DCE et suivi de la consultation
- Suivi du chantier jusqu'à la réception

## CONTEXTE ET PLANNING

● L'ouvrage a été classé niveau 4 (défaut majeur) dans le cadre du Programme National Ponts. Le CEREMA a recommandé une limitation à 3,5 T et des mesures conservatoires.

- Études : 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- Consultation : fin 2024
- Travaux : Mars à mai 2025
- Réception : mai 2025

## PROPOSITIONS DE L'ATD

- **Appui stratégique**
  - Proposition d'une solution technique adaptée au contexte géologique (paroi clouée)
  - Intégration paysagère avec parement pierre
  - Coordination avec les financeurs pour le dépôt des demandes
- **Suivi opérationnel**
  - Inspection détaillée et relevés
  - Rédaction de la notice technique et des plans
  - Suivi de la consultation et accompagnement de la commune
  - Suivi technique et financier du chantier

## EXPLICATIF DU PROJET

● **Objectif : Sécuriser et reconstruire le mur de soutènement**

Travaux prévus :

- Démolition du mur existant
- Réalisation d'une paroi clouée en béton projeté
- Parement en pierre type opus incertum
- Reprise du pluvial avec création de regard et chute
- Mise en place d'un garde-corps de type village
- Réinstallation de la croix existante

● **Point financier**

Études MOE + géotechnique : 8 990 €

Travaux : 93 000 €

**Total projet : 101 990 €**

**Subventions obtenues : 81 194 € (79,6 %)**

## MODALITÉS DE CONSULTATION : RECOURS À L'ACCORD-CADRE ATD11

Pour cette opération, la commune a bénéficié du dispositif d'accord-cadre à marché subséquent mis en place par l'ATD11, permettant une procédure simplifiée et rapide.

- Entreprises pré-sélectionnées dans l'accord-cadre : AGTP, CAZAL, Groupement BUESA / FERRINI
- Entreprise retenue pour ce chantier : AGTP

**Ce dispositif permet :**

- Une mise en concurrence encadrée
- Des délais de consultation réduits
- Une sécurisation juridique pour la commune

## POINT SINGULIER : UNE OPÉRATION SOUTENUE PAR LE PROGRAMME NATIONAL DES PONTS

● **Le Programme National Ponts (PNP), porté par le CEREMA**

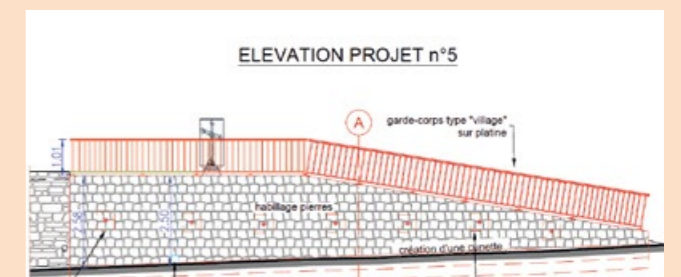
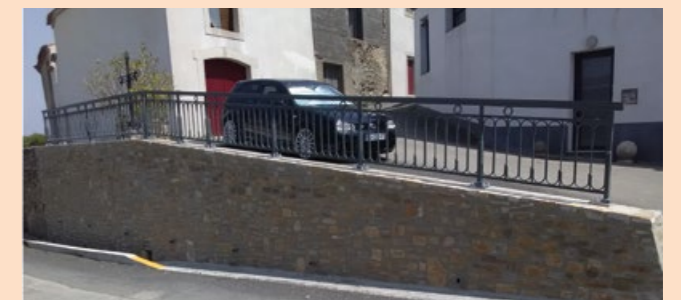
Le PNP est un dispositif national lancé en 2021 pour aider les communes à diagnostiquer et réparer leurs ouvrages d'art. Il est piloté par le CEREMA, en lien avec les préfetures et les départements.

● **Objectifs :**

- Identifier les ouvrages à risque
- Prioriser les interventions
- Financer les études et les travaux

## BON À SAVOIR POUR LES ÉLUS :

- Le PNP peut financer jusqu'à 60 % des travaux
- Le Département de l'Aude peut compléter jusqu'à 20 %
- Soit jusqu'à 80 % de subvention cumulée pour les communes rurales





# COMMUNE DE VILLEUVE LA COMPTAL

Réparation de l'ouvrage d'art sur le ruisseau de La Valbasse

**"Nous faisons appel à l'ATD sur de nombreux projets comme l'aménagement de la D624 ou encore le local multi-services."**



Hervé Antoine, maire de Villeneuve-La-Comptal

## LE PROJET

À la suite du drame de Gênes, l'État a lancé un programme national des Ponts. Nous nous sommes inscrits pour faire réaliser l'audit par le Cerema. Sur la commune, nous avons sept ponts. Les techniciens mandatés par le CEREMA ont fait un état des lieux. Le rapport du bureau d'études a classé le pont sur la Valbasse en niveau 4 (défaut majeur) et nous avons sollicité l'ATD dès le départ. L'ouvrage posait des problèmes de sécurité et le Cerema a recommandé une limitation à 3,5 tonnes. Ce programme national nous a également permis d'accéder à des financements sans lesquels nous n'aurions rien pu faire.

## LES TRAVAUX

Sur ce projet, l'ATD a assuré la maîtrise d'œuvre. Les études techniques en vue des travaux ont été lancées au deuxième trimestre 2024 et les consultations ont suivi au premier trimestre 2025. Les travaux, proprement dits, ont duré deux mois en mai et juin. L'ATD a proposé une solution technique sécurisée et adaptée au contexte rural de la commune.

L'agence nous a accompagnés pour le montage financier. Nous avons bénéficié d'un dispositif d'accord-cadre à marchés subséquents. La procédure a été du coup plus rapide. Ce sont des travaux d'un peu plus de 62 000 euros pris

à 60% par le Cerema, 20% par le Département et 20 % par notre commune. Les travaux ont consisté dans la reprise des maçonneries, la destruction des parapets existants et la surélévation des murs, la pose de garde-corps et création de barbacanes.

## L'ATD

La commune fait appel à l'ATD depuis longtemps. Nous en sommes d'ailleurs membres depuis que l'agence existe. L'ATD nous apporte l'ingénierie et l'expertise que nous n'avons pas. Villeneuve-La-Comptal est une commune de 1500 habitants qui n'a pas de bureaux d'études pour conduire nos projets et suivre tout le côté opérationnel. Nous faisons appel à l'ATD sur de nombreux projets comme l'aménagement de la route départementale, la D624 ou encore la construction du point multi-services. L'ATD nous apporte, à la fois, les conseils et nous accompagne dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous sommes entièrement satisfaits de leur travail.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

L'ATD11 a assuré la maîtrise d'œuvre complète de l'opération :

- Diagnostic technique et définition du besoin
- Élaboration de la notice technique et des études
- Rédaction du DCE et suivi de la consultation
- Suivi du chantier jusqu'à la réception

## CONTEXTE ET PLANNING

- L'ouvrage a été classé niveau 4 (défaut majeur) dans le cadre du Programme National Ponts. Le CEREMA a recommandé une limitation à 3,5 T et des mesures conservatoires.
- Études : 2<sup>ème</sup> trimestre 2024
- Consultation : Premier trimestre 2025
- Travaux : Mai à Juin 2025
- Réception : Juillet 2025

## PROPOSITIONS DE L'ATD

- **Appui stratégique**
  - Définition du programme en lien avec les recommandations du CEREMA
  - Proposition d'une solution technique robuste et adaptée au contexte rural
  - Coordination avec les financeurs pour le dépôt des demandes
- **Suivi opérationnel**
  - Inspection détaillée de l'ouvrage
  - Rédaction des pièces techniques, administratives et des plans
  - Suivi de la consultation et accompagnement de la commune
  - Suivi technique et financier du chantier

## EXPLICATIF DU PROJET

● **Objectif : Réparer et sécuriser l'ouvrage d'art sur le ruisseau de La Valbasse**

Travaux réalisés :

- Rejointoiement complet des maçonneries
- Création de barbacanes
- Démolition des parapets et surélévation des murs en retour
- Réalisation de longrines BA et accotements bétonnés
- Pose de garde-corps type S8 en encorbellement
- Dévégétalisation, débroussaillage, signalisation de chantier

● **Point financier**

Études MOE + géotechnique : 7080 €

Travaux : 55 000 €

**Total projet : 62 080 €**

**Subventions obtenues : 49 664 € (80 %)**

## MODALITÉS DE CONSULTATION : RECOURS À L'ACCORD-CADRE ATD11

Pour cette opération, la commune a bénéficié du dispositif d'accord-cadre à marché subséquent mis en place par l'ATD11, permettant une procédure simplifiée et rapide.

- Entreprises pré-sélectionnées dans l'accord-cadre : AGTP, CAZAL, Groupement BUESA / FERRINI
- Entreprise retenue pour ce chantier : CAZAL

**Ce dispositif permet :**

- Une mise en concurrence encadrée
- Des délais de consultation réduits
- Une sécurisation juridique pour la commune

## POINT SINGULIER : UNE OPÉRATION SOUTENUE PAR LE PROGRAMME NATIONAL DES PONTS

● **Le Programme National Ponts (PNP), porté par le CEREMA**

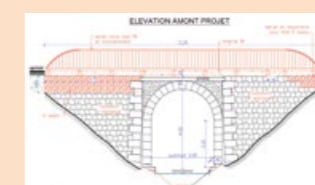
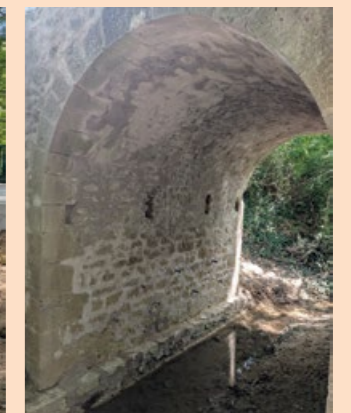
Le PNP est un dispositif national lancé en 2021 pour aider les communes à diagnostiquer et réparer leurs ouvrages d'art. Il est piloté par le CEREMA, en lien avec les préfetures et les départements.

● **Objectifs :**

- Identifier les ouvrages à risque
- Prioriser les interventions
- Financer les études et les travaux

## BON À SAVOIR POUR LES ÉLUS :

- Le PNP peut financer jusqu'à 60 % des travaux
- Le Département de l'Aude peut compléter jusqu'à 20 %
- Soit jusqu'à 80 % de subvention cumulée pour les communes rurales



# PÔLE ESPACE PUBLIC ET VOIRIE

## LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

La mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) au niveau de la voirie peut comprendre, en fonction des besoins du maître d'ouvrage, les phases :

- > d'analyse de la problématique
- > de définition des besoins
- > d'assistance à la consultation du maître d'œuvre (MOE)
- > d'accompagnement pendant le déroulement des études
- > d'accompagnement pendant la réalisation des travaux

# EXEMPLES DE RÉALISATIONS



Cœur de village de Maisons



Cœur de Village de Laroque de Fa

AMO VOIRIE	NOMBRE DE COMMANDES SIGNÉES										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Carcassonnais	30	32	26	11	16	13	24	14	19	10	5
Corbières-Minervois	8	12	11	7	15	15	6	13	13	9	8
Haute-Vallée	17	15	15	9	14	12	6	7	6	12	4
Lauragais	10	11	14	10	14	18	10	10	7	4	7
Narbonnais	1	4	3	5	0	3	2	3	2	8	3
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>74</b>	<b>69</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>51</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>43</b>	<b>27</b>



# COMMUNE DE SAINT PAPOUL

Déviation PL : Reprise de la structure de chaussée et des écoulements des eaux pluviales

## "Avec l'ATD, l'assistance à maîtrise d'ouvrage est une assurance pour nos chantiers."

Serge Ourliac, maire de Saint-Papoul



### LE CONTEXTE

Nous avons fait réaliser sur 2,5 km une déviation, en 2009, entre la carrière d'argile et Terreal, le chemin de Trastet, pour éviter le passage des camions (environ 80 par jour) dans le village. L'étude et les travaux ont été mal réalisés et nous avons rapidement constaté des détériorations importantes sur la voirie. Malgré de nombreuses réparations, nous avons dû lancer une procédure en contentieux qui a duré une dizaine d'années. Nous avons eu gain de cause et à partir de là, nous avons souhaité relancer le projet. L'ATD nous a alors accompagnés sur le projet de reprise de la chaussée. Nous avons l'habitude de faire appel à l'Agence.

### LES TRAVAUX

L'ATD a réalisé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ils ont organisé la consultation et nous ont conseillés pour faire le bon choix du maître d'œuvre dès 2023. Ils nous ont accompagnés à la fois techniquement, par exemple, sur les études, les options et l'estimation. Et bien sûr pour la recherche de financement. L'appel d'offres pour les entreprises a eu lieu au printemps 2024. Les travaux ont débuté fin juin et ont été achevés en septembre. Ils consistent en la reprise du terrassement, le traitement des sols à la chaux, la reprise des réseaux d'eaux pluviales,

la réalisation de la chaussée et les finitions. L'ATD nous a proposé une variante technique plus économique. Leur phasage a permis de limiter aussi les nuisances durant la période des travaux. L'ATD a été présente à chaque réunion de chantier pour assurer le suivi des travaux et nous conseiller.

### L'ATD

Je dirai qu'avec l'ATD, l'assistance à maîtrise d'ouvrage est une assurance pour nos chantiers. Les agents de l'ATD ont une vraie maîtrise de ce genre de chantier. Je retiens leur professionnalisme. Le maire a de nombreuses responsabilités mais n'est formé sur aucune. Sur un chantier en lien avec la voirie, en plus sur ce dossier il s'agissait de poids-lourds, l'ATD nous a apporté son expertise. Ils nous ont aussi accompagnés sur une procédure en référé devant le tribunal administratif de Montpellier porté par un bureau d'études non retenu lors de la consultation. La procédure a été classée sans suite sur la base des arguments apportés par l'ATD qui m'avait accompagné lors de l'audience.

### ACCOMPAGNEMENT ATD

L'ATD11 est intervenu en appui stratégique et technique tout au long de l'opération :

- Définition du besoin & élaboration du programme
- Organisation de la consultation et sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement au Tribunal Administratif suite à procédure en référé précontractuel entamée par un concurrent écarté. Procédure classée sans suite par le TA suite aux arguments apportés par l'ATD en audience.
- Accompagnement en phase conception : appui technique sur les études, variantes et estimation
- Suivi opérationnel pendant les travaux : coordination des acteurs, vérification des livrables, appui au maître d'ouvrage

### CONTEXTE ET PLANNING

- La déviation PL construite en 2009 pour desservir l'usine TERREAL présentait des désordres structurels majeurs. Suite à un contentieux entamé par la commune lors de la réalisation de travaux en 2009, une expertise judiciaire a confirmé la **nécessité de reprendre la chaussée et les écoulements pluviaux** en 2014 et a condamné solidairement la maîtrise d'œuvre et l'entreprise de travaux à une indemnité de 1.2 M€.
- Consultation MOE : 2023
- Consultation travaux : printemps 2024
- Début des travaux : fin juin 2024
- Réception des travaux : fin septembre 2024

### PROPOSITIONS DE L'ATD

- Phasage optimisé pour limiter les nuisances estivales
- Sélection d'une variante technique renforcée, plus économique et environnementale de traitement en place
- Appui aux négociations pour réduction du coût des travaux
- Vérification des capacités techniques et méthodologiques des entreprises

### EXPLICATIF DU PROJET

● **Objectif : Reprise de la structure de chaussée et des écoulements pluviaux**

Travaux réalisés :

- Terrassements, traitement des sols à la chaux
- Réseaux d'eaux pluviales : fossés, regards, tranchées drainantes
- Chaussée : grave bitume, BBSG, BBME
- Signalisation, marquage, finitions

Entreprise retenue : Groupement JEAN LEFEBVRE MIDI-PYRÉNÉES / CAZAL TP 2

● **Point financier**

Estimation initiale calée sur l'indemnité attribuée par le Tribunal administratif : 1 200 000 € HT / 1 440 000 € TTC  
Offre retenue (Variante 2) : 849 995,50 € HT / 1 019 982,60 € TTC  
Décompte général définitif : 873 314,05 €

### POINT SINGULIER : UNE MAITRISE D'ŒUVRE RÉCOMPENSÉE

● **Prime pour le maître d'œuvre ?**

**Oui, mais pas n'importe comment !**

Quand on parle de marchés publics, on pense souvent aux entreprises de travaux... mais rarement à la maîtrise d'œuvre. Pourtant, le maître d'œuvre joue un rôle clé : il conçoit, planifie, coordonne et suit les travaux. Et dans certains cas, il peut même... recevoir une prime !

**Pourquoi une prime ?**

La prime n'est pas un bonus automatique. Elle récompense un objectif bien précis : réaliser les travaux à un coût inférieur à celui prévu au départ. En clair : si le maître d'œuvre réussit à faire mieux que l'estimation initiale, sans sacrifier la qualité, il peut être récompensé.

**Comment ça marche ? La règle est simple :**

- Le montant des travaux prévu dans le programme (appelé Co)
- Le montant final des travaux après réception (appelé MTDGD)

Si la différence entre les deux dépasse 50 000 € HT, alors le maître d'œuvre peut toucher une prime.

➤ Formule utilisée :

$$\text{Prime} = (\text{Co} - \text{MTDGD}) \times 0,20$$

Autrement dit, 20 % de l'économie réalisée est donnée à la maîtrise d'œuvre, les 80 autres % restent au bénéfice de la mairie.

● **Exemple concret : Saint-Papoul**

Sur la déviation Poids Lourds, la commune avait prévu un coût prévisionnel des travaux calé sur le montant de l'indemnisation reçue suite au contentieux de 2014 :

$$\text{Co} = 1\,200\,000 \text{ € HT}$$

Grâce à un bon phasage, à des recherches d'optimisations techniques, à l'ouverture à des variantes associées à une négociation serrée, ont permis d'atteindre un coût final bien inférieur justifiant le partage du bénéfice obtenu par la mairie : MTDGD = 873 314,05 € HT

Économie réalisée par la commune : 326 685,95 € HT

Prime calculée au bénéfice du maître d'œuvre : 65 337,19 € HT





# COMMUNE DE LAROQUE DE FA

Aménagement et embellissement du cœur de village

"L'ATD vient avec une approche technique mais aussi pragmatique."

Raymond Spoli, maire de Laroque de Fa



## LE PROJET

Notre village ancien est construit autour d'un rocher avec une histoire. Le côté piéton était composé d'escaliers et de petites ruelles dégradées. Notre projet était de restaurer ses ruelles, ses escaliers et ses placettes en pierre pour redonner un vrai cachet à cette partie du village. Nous avons d'abord contacté le CAUE qui nous a proposé des idées et de bonnes intentions. En 2022-2023, nous nous sommes rapprochés de l'ATD, avec qui nous avons déjà travaillé, pour passer à la phase opérationnelle en affinant le projet et l'estimation du coût.

## LES TRAVAUX

Le projet prévoit trois tranches. Les travaux de la première sur le centre ancien ont débuté en janvier 2024 et se sont achevés en décembre. L'architecte retenu avait préconisé de la calade et cela a pris du temps. Nous voulions du qualitatif. Nous avons travaillé avec les pierres de deux vieilles bâtisses du haut du village et une autre ruine. Les ruelles ont été requalifiées avec du béton désactivé clouté, du stabilisé et ses calades. Les anciens emmarchements très larges pour le passage des animaux ont été réhabilités en escalier. Les placettes ont été mises en valeur et des caniveaux centraux en pierre ont permis de mieux gérer les écoulements pluviaux. La deuxième tranche sera traitée en béton désactivé du rocher jusqu'à la place de l'église pour le passage des voitures. Des espaces seront aussi traités

en calades et les caniveaux en pierre. Nous allons aussi désimpermeabiliser certains espaces. Le Syaden va lancer d'ici la fin de l'année les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Les travaux suivront avant l'été 2026. Une troisième tranche permettra de traiter la partie la plus récente du village.

## L'ATD

L'ATD a revu les premières propositions faites à la baisse. En phase programmation, ils viennent avec une approche technique mais aussi plus pragmatique qu'un bureau d'études. Ils nous ont accompagnés pour la recherche du maître d'œuvre, les appels d'offres et toutes les réunions qui ont suivi avec les architectes et bureau d'études puis l'entreprise. C'est idéal d'avoir ce deuxième regard. Ils écoutent ce que veut la commune et vont chercher à conforter notre idée face à nos partenaires. Avec l'ATD, les communes ont à disposition un outil pas cher, des techniciens qui accompagnent face à de nombreux interlocuteurs différents. Je pense que les personnes qui ont commencé à travailler avec l'ATD - on l'a fait à plusieurs reprises notamment sur la sécurité routière - ne s'en passent plus.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 750 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

## CONTEXTE ET PLANNING

- La commune de Laroque de Fa a souhaité porter une réflexion sur l'**aménagement des espaces publics et des rues du vieux village**. Ces aménagements ont pour objectifs l'amélioration du cadre de vie des habitants et la revitalisation du centre ancien, en prenant soin de valoriser le caractère rural du village.
- La commune dispose d'un **patrimoine paysager** de qualité. Le village est installé sur un éperon rocheux surplombant la rivière, le Sou. Les perspectives sur le paysage des hautes corbières méditerranéennes sont un atout indéniable pour la commune.
- Après avoir accompagné la commune dans la **définition de son besoin et sa recherche de financement**, l'ATD a organisé la passation du marché de maîtrise d'œuvre afin de retenir l'équipe qui a porté le projet d'aménagement. Nous avons continué à accompagner les équipes de la mairie durant les études et les travaux, afin de leur offrir un soutien constant.

## AMÉNAGEMENT

- Les rues du centre du village ont été aménagées en espaces publics qualitatifs. Les ruelles piétonnes ont été requalifiées, avec un **revêtement en béton clouté, du pavage et des calades**. La végétalisation a permis d'embellir les pieds de façades.
- Les seuils des maisons ont été valorisés par des matériaux qualitatifs. Les emmarchements et « pas d'âne » ont été réhabilités en **pavage**. L'écoulement des eaux pluviales a été géré grâce à des aménagements de surface, tels que des caniveaux centraux ou longitudinaux.
- Les placettes et points de vue ont été mis en valeur avec des matériaux qualitatifs (pavage, béton clouté).



Avant



Projet



Réalisation



Avant



Après



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PIÈGE LAURAGAIS MALEPÈRE

PROJET DE VÉGÉTALISATION, DESIMPERMÉABILISATION ET DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU  
DU PARKING DE LA CRÈCHE DE BRAM ET DU SIÈGE DE LA CCPLM

" L'ATD est le garant de notre positionnement et défend l'âme du projet. "

Brice Acensio, vice-président de la CCLPM



## LE PROJET

Depuis plusieurs années, la commission transition environnementale de la CCPLM travaille à trouver des solutions favorisant l'adaptation de plusieurs de nos sites au changement climatique. Quand la Région et l'Agence de l'eau ont lancé un appel à projets, nous avons posé notre candidature pour la végétalisation et la désimpermeabilisation du parking commun au siège de la CCPLM et de la crèche de Bram. Dès que l'on a été retenu, nous avons pris contact avec l'ATD avec qui nous travaillons souvent.

## LES TRAVAUX

Dès que nous avons de fortes pluies, nous sommes face à un phénomène de lames d'eau sur le parking. L'idée est de repenser cet espace de façon à infiltrer ces eaux et d'en conserver tout ou partie sur place. Il fallait donc désimpermeabiliser mais aussi recréer un espace beaucoup plus humain. Il s'agit d'offrir aux enfants et au personnel, un espace qui permette de mieux vivre à l'intérieur grâce à la végétalisation. Nous avons commencé par des analyses pour mesurer la perméabilité du sol. Les travaux ont débuté en juin et devraient s'achever en fin d'année. Le goudron a été décapé et le sol creusé afin de drainer les eaux souterraines. Nous allons aussi recréer des espaces verts, notamment des plantations en

bordure de la crèche. La pose de dalles ajourées va permettre à l'herbe de pousser, ce qui favorise le maintien de la terre et de l'humidité. Nous avons aussi travaillé le volet mobilité et favorisé la cohabitation entre voitures, piétons et vélos avec un espace dédié aux cyclistes. L'idée est que cet espace soit partagé par tous.

## L'ATD

Nous avons fait appel à l'ATD très rapidement afin de savoir si nous étions sur le bon chemin. L'ATD est à nos côtés depuis la phase technique mais aussi sur celle des travaux. Nous ne sommes pas des professionnels du BTP et nous travaillons avec un bureau d'études avec un volet paysager. L'ATD est le garant de notre positionnement et défend l'âme du projet. Nous sommes, depuis des années, dans un rapport de confiance tant sur le plan technique que sur l'accompagnement au quotidien. L'ATD continue de nous accompagner d'ailleurs sur le projet d'un lieu multi-service à Gaja-La-Selve.



Siège de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 400 000 €HT

- > Définition du besoin – Programme
- > Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- > Accompagnement en phase conception (études & travaux)

## CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

- La Communauté de communes Piège Lauragais Malepère s'est engagée dans la transition environnementale afin de lutter notamment contre le changement climatique.

Elle a souhaité :

**Répondre aux objectifs du GIEC** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

- > Absorption des gaz à effet de serre
- > Changement des pratiques

**Répondre aux enjeux du territoire**

- > TEPOS 2030/2050 (Territoire à Énergie Positive)
- > Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

**Devenir un territoire exemplaire**

- > Former élus et agents
- > Sensibiliser la population
- > Accueillir d'autres territoires

- Pour ce faire, la Communauté de communes a choisi de **végétaliser, désimpermeabiliser et protéger la ressource en eau du parking du siège de la CCPLM et de la crèche de Bram.**

- Après avoir accompagné la communauté de communes dans la définition de son besoin et sa recherche de financement, l'ATD a organisé la passation du marché de maîtrise d'œuvre afin de retenir l'équipe qui a porté le projet d'aménagement, suivi d'un accompagnement durant les études et les travaux.

## AMÉNAGEMENT

- Le projet a permis de **désimpermeabiliser les zones de stationnement, de renaturer le site et de respecter le cycle naturel de l'eau**, en réduisant le ruissellement et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales.
- Cette transformation permet de **créer des îlots de fraîcheur**, essentiels pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le **bien-être des enfants et des agents**. En parallèle, une attention particulière a été portée à la **gestion des déplacements en modes actifs** (marche, vélo), pour encourager une mobilité douce et durable.
- L'aménagement de **nouveaux espaces accueillants, végétalisés et accessibles**, contribuera à **favoriser la biodiversité** tout en offrant aux usagers un environnement apaisé.



# COMMUNE DE MAISONS

Embellissement des espaces publics du cœur de village

"L'ATD nous a apporté des outils pour porter **notre ambition et la réaliser.**"

Florie Blanc, maire de Maisons



## LE CONTEXTE

Maisons est une commune de 52 habitants des Hautes-Corbières qui n'a pas de véritable cœur de ville. Nous avons une place centrale très minérale sans réelle identité. Nous avons aussi une ruine située au sommet du village depuis 60 ans qui menaçait péril. J'ai réussi à convaincre les propriétaires de nous la vendre pour l'euro symbolique. Nous voulions monter un projet qui réponde au double enjeu d'embellissement du cœur du village tout en réglant notre problème de sécurisation du haut de la commune

## LES TRAVAUX

Je savais où je voulais aller mais pas comment. Nous avons besoin d'organiser notre projet pour rassurer les institutionnels, les partenaires et la population. L'ATD nous a aidé à concrétiser notre idée. Un technicien de l'ATD est venu faire un état des lieux pour cerner nos attentes et estimer le budget. L'ATD nous a aidé à faire nos demandes de subventions.

Nous avons fait des réunions de concertation avec les habitants. On est parti d'une feuille blanche pour qu'ils s'approprient aussi notre constat. Puis autour d'un apéritif, chacun a exprimé ce qu'il aimerait. L'ATD nous a aidé à monter le projet avec les conseils du CAUE. Nous avons dessiné une première version.

La première phase des travaux a débuté en octobre 2024 par la sécurisation de la ruine. La deuxième phase a suivi pour traiter les rues pavées et la place. Les travaux se sont achevés fin juillet et nous allons faire les plantations en fin d'année.

## L'ATD

L'ATD nous a apporté des outils et des ressources pour porter notre ambition et la réaliser. Un vrai service d'ingénierie, véritable couteau suisse. On nous accompagne de A à Z. Je dirais heureusement qu'ils sont là ! Rien que pour monter le dossier de subventions, on n'est pas seul à le porter. Notre projet est devenu le leur. J'étais urbaniste dans les P.-O. et le département n'a pas l'équivalent de l'ATD. Je voudrais aussi dire que notre marché public a été infructueux. Aucune entreprise n'a répondu pour ce marché d'environ 300 000 euros. Et Maisons n'est pas la seule commune des hautes corbières à avoir connu ce problème. J'ai pu conclure de gré à gré dans l'enveloppe financière prévue en proposant notamment une solution de logement pour les ouvriers. C'est un vrai problème.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 347 430 €HT

- > Définition du besoin – Programme
- > Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- > Accompagnement en phase conception (études de conception)

## CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

● La Commune de Maisons souhaite donner un caractère convivial et attractif, au cœur du Village afin de permettre à ses habitants de **s'approprier à nouveau les espaces publics autour de l'église.**

● Dans cette perspective, la parcelle n°0087 a été acquise afin de bénéficier d'un espace supplémentaire dans le prolongement de la rue de l'église.

● L'espace public comprend :

- > Un passage sous arche qui rejoint le chemin des sols en partie sommitale
- > Un escalier "pas d'âne" peu qualitatif qui liaisone la rue de la serre et la place de l'église
- > La place de l'église qui sert de stationnement
- > La toiture de l'ancien foyer/ garage formant terrasse dans le prolongement de la place de l'église

L'ensemble de ces espaces est peu qualitatif, avec des matériaux très très routier, sans cohérence et de nombreuses pollution visuelles. La rue de l'église est fortement pentée et liaisonne l'ensemble de ses espaces.

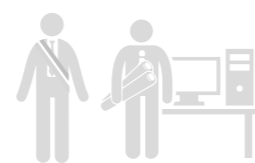
## PROPOSITIONS DE L'ATD

● Éléments programmatiques :

- > Transformer le cœur du village et l'ensemble des espaces publics situés aux abords de l'église en traitant, les revêtements existants dégradés
- > Permettre l'accessibilité PMR de l'église,
- > Supprimer l'ensemble des mobiliers hétéroclites
- > Aménager la rue de l'église, afin de liaisonner les différents niveaux : la rue du Mont Tauch, la place de l'église, la rue de la Serre jusqu'à l'arche de la ruelle permettant d'accéder au chemin des sols
- > Rénover la terrasse sur foyer dans le prolongement de la place
- > Réhabiliter la parcelle n° 0087 en aménageant trois paliers accessibles depuis la ruelle Ouest, et la rue de la Serre pour proposer un terrain de pétanque et des jardins de rencontre
- > Accompagner le dénivelé d'un fil conducteur aquatique, à partir du caniveau, du chemin de serre et créer une fontaine sur place
- > Accompagnement dans le choix du Maître d'œuvre : Agence VERNACULAIRE



## PÔLE BÂTIMENT

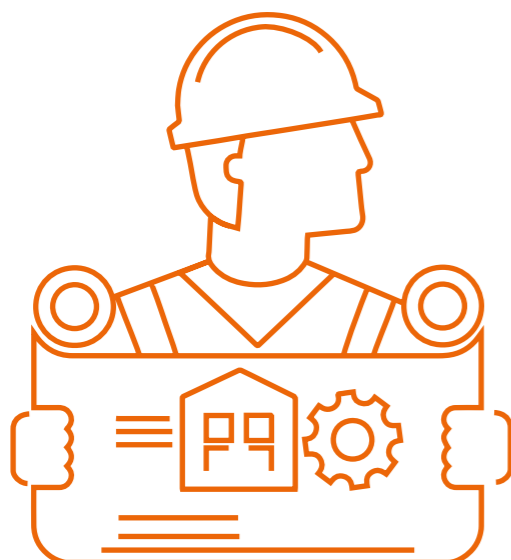


En complément des domaines déjà couverts de la voirie, l'eau et l'assainissement et les ouvrages d'art, l'ATD11 vous propose depuis le 1er Janvier 2018 son intervention sur les bâtiments. Cette mission d'assistance et de conseil s'inscrit dans le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de l'Agence.

Elle porte sur tout projet de construction, rénovation ou extension de bâtiments, quelles que soient les typologies (équipements publics et logements) :

- > crèche, école, cantine, centre de loisirs, accueil périscolaire...
- > gymnase, salle de sport...
- > hébergement...
- > salle polyvalente, salle des fêtes...
- > saison des associations, MJC, médiathèque, musée, accueil touristique...
- > bureaux divers...
- > centres médicaux...
- > maisons de retraite...
- > ateliers municipaux...
- > appartements communaux destinés à la location

Cette mission intervient dans un cadre réglementaire défini par la réglementation en termes de marchés publics et de l'ex loi Mop relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Ces règles imposent, entre autres, de réaliser un programme, document contractuel qui sera la pièce maîtresse entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.



### L'ATD11 propose un accompagnement dans l'élaboration de ce programme.

Sans influencer la conception architecturale, ce programme doit traduire le projet le plus exhaustivement possible. Il expose les attentes, les souhaits, les consignes et les objectifs. C'est sur la base de son contenu que repose ensuite le projet. Un programme de qualité est la clé d'une réalisation réussie qui sera bien appropriée par ses utilisateurs.

Cette phase de programmation est une étape obligatoire, préalable aux études de conception. Elle se compose de deux phases :

- Une phase de pré-programmation, qui inclut l'analyse du site, le recueil des besoins et l'étude de faisabilité confrontant les besoins au site et définissant notamment le montant des travaux, sur un pourcentage duquel sera rémunéré le futur maître d'œuvre. À l'issue de cette première étape, le maître d'ouvrage aura suffisamment d'éléments pour se prononcer sur la poursuite de l'opération. Cette phase se conclut par l'élaboration d'un pré-programme à destination du maître d'ouvrage. Les demandes de subventions devraient pouvoir se faire sur la base de ce premier document de travail, même si certains financeurs demandent des dossiers de niveau Permis de Construire. Dans ce cas, il faudra attendre le niveau d'études APS/APD du maître d'œuvre pour déposer votre demande.

- Une phase de programmation technique détaillée, aboutissant au programme de l'opération qui servira à la consultation des prestataires (bureau de contrôle, CSPS, géomètres, géotechniciens, maîtres d'œuvre). Par la suite, l'ATD11 peut assister le maître d'ouvrage dans la consultation de la maîtrise d'œuvre afin de choisir la procédure la plus adaptée au projet puis à désigner le maître d'œuvre.

Si nécessaire, l'Agence peut également vous accompagner pour le suivi des études de conception de maîtrise d'œuvre puis pendant les travaux.

## INTERVENTION DU PÔLE BÂTIMENT

NATURE DU PROJET	NOMBRE DE DEMANDES							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rénovation	22	13	5	20	17	16	25	11
Construction neuve	11	5	5	10	23	18	20	25
Mise en accessibilité	1	1	2	1	-	-	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>47</b>	<b>37</b>

Au-delà de la définition des besoins, l'ATD peut accompagner les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets d'aménagement des espaces publics et de bâtiments, garantissant une expertise technique et juridique à chaque étape clé.

### Sélection de la maîtrise d'œuvre : sécuriser le choix des concepteurs

- Nous vous guidons dans le choix de l'équipe (architectes et bureaux d'études) la plus à même de traduire votre vision.

> **Conseil stratégique** : définition de la procédure la plus adaptée : MAPA avec ou sans remise d'intention architecturale, procédure de concours, etc.

> **Expertise opérationnelle** : rédaction des pièces administratives, analyse comparative des candidatures et des offres, et aide à la décision pour retenir le projet le plus pertinent.

### Suivi de la conception : garantir l'adéquation Programme-Projet

- Une fois l'équipe retenue, nous assurons l'interface entre vos attentes et les propositions des concepteurs :

> **Contrôle de conformité** : vérifier que le projet respecte les exigences du programme et l'enveloppe financière prévisionnelle.

> **Aide à l'arbitrage** : présentation claire des options techniques et économiques pour des décisions éclairées.

> **Stratégie d'achat** : définition du mode de consultation des entreprises de travaux pour obtenir les meilleurs offres, tant techniquement que financièrement.

### Chantier et réception : veiller à la qualité de réalisation

- Durant la phase de construction, nous restons à vos côtés pour s'assurer que l'engagement initial se concrétise sur le terrain :

> **Suivi de l'exécution** : vigilance sur le respect des délais et de la qualité architecturale.

> **Gestion financière** : contrôle de l'évolution des coûts du chantier.

- Aide à la réception : assistance pour la livraison d'un équipement fonctionnel et l'accompagnement lors de la levée des réserves.

## QU'EST-CE QUE LA PROGRAMMATION ?

Une mission de programmation consiste à la définition des études préalables au projet, à sa « pré-conception » et à l'élaboration du « Programme » de l'opération, document clé qui sera le lien entre le Maître d'Ouvrage public et le Maître d'Œuvre privé tout au long du projet. Une mission de programmation se déroule en 2 phases, scindées en 3 étapes :

### PHASE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

**TEMPS DE GESTATION DU PROJET :**  
Études diverses suivant la nature et le contexte du projet (étude d'opportunité, recherche de site...)

#### ÉTAPE 1 : PRÉ-PROGRAMME

Définition des besoins et des attentes  
Appréhension des contraintes  
Étude de faisabilité

Décision d'engager ou non l'opération



### PHASE OPÉRATIONNELLE

#### ÉTAPE 2 : PROGRAMME

Rédaction du cahier des charges  
à l'attention du maître d'œuvre

#### ÉTAPE 3 : ADÉQUATION PROJET / PROGRAMME

Suivi de la mission du maître d'œuvre  
Études de conception Production  
ESQ, APS, APD, PRO et DCE



# EXEMPLES DE RÉALISATIONS



École de Saint-Nazaire d'Aude



Groupe scolaire de Trèbes



École de Sigean



Centre de Santé Intercommunal de Lézignan Corbières





# COMMUNE DE SIGEAN

Construction d'un pôle petite enfance  
Phase 3/3 : accompagnement pendant les travaux

Nous poursuivons le témoignage des élus sigeanais entamé en 2022 lors de la phase de programmation, poursuivi en 2023 pendant les études de conception du maître d'œuvre et qui se termine par ce témoignage de l'accompagnement de l'ATD pendant la phase travaux de 2024 et 2025.

"L'agence a su être **efficace**  
et toujours présente au moment  
où on en avait besoin"

Didier Milhau, Premier-adjoint urbanisme et grands travaux



## LE PROJET

La cantine scolaire était trop éloignée de l'école maternelle où sont scolarisés 80 enfants, âgés de 3 à 6 ans. Les enfants devaient parcourir environ 300 mètres en longeant la traverse de la commune direction Port-La-Nouvelle, ce qui posait de réels problèmes de sécurité.

L'Agence nous a proposé un avant-projet et nous a accompagnés sur le choix du bureau d'études. L'aide a aussi porté sur la rédaction du cahier des charges et le choix d'un cabinet d'architecture pluridisciplinaire. Le projet s'est étoffé durant la réflexion. Il ne s'agissait plus de construire une nouvelle cantine mais un vrai pôle petite enfance. L'ATD nous a aussi aidé pour mettre les financeurs comme le Département et la Caf autour de la table afin d'obtenir des financements suffisants.

## LES TRAVAUX

Pendant la phase de travaux qui s'est étalée sur 2024 et 2025, nous avons continué à travailler en étroite collaboration avec l'ATD qui nous a aidé à rester dans le cadre du programme de travaux initial. L'architecte a été aussi de très bon conseil et a fait preuve d'écoute. Les travaux ont débuté en janvier 2025, c'était serré mais la cantine a pu ouvrir le 29 septembre. L'ATD a toujours été à nos côtés dès que nécessaire et l'architecte a bien su gérer les entreprises. Le bâtiment dispose

d'une partie restauration et la salle de 90 places pour la cantine. Cette salle est modulable et peut être divisée en trois parties pour d'autres utilisations. A l'étage, outre les quatre bureaux pour le personnel du pôle petite enfance, on dispose d'une salle de réunion et d'un coin détente. Le projet a coûté 1,5 millions d'euros HT et l'on a bénéficié de près de 80% de subventions.

## L'ATD

En tant que Premier-adjoint, je m'occupe des questions d'urbanisme et de travaux. L'ATD nous a aussi suivi sur l'aménagement de la traverse de Sigean, de l'étude de faisabilité à l'assistance sur le choix du maître d'œuvre. Nous avons d'ailleurs entamé la première tranche de travaux. L'ATD est toujours d'un grand concours comme sur le projet du pôle petite enfance. L'ATD a fait un gros travail sur la mise en place du projet tout en restant à notre disposition en phase travaux en cas de besoin. Un travail qui s'est étalé entre 2023 et 2025. Par l'intermédiaire de Jean-Christophe Lopez, l'agence a su être efficace et toujours présente au moment où on en avait besoin. Le service rendu est excellent et ses conseils sont précieux. L'agence a su nous accompagner dans tous les instants, de la première phase du projet pour la programmation, pour le choix du maître d'œuvre, l'analyse des offres et quand nous en avions besoin en phase travaux.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 1 100 850 €HT travaux (en phase programme)

- Définition du besoin – Programme (premier semestre 2022) cf. Rapport d'activités ATD 2022
- Accompagnement en phase conception et dépôt de l'autorisation d'urbanisme (2023) cf. Rapport d'activités ATD 2023
- Accompagnement en phase réalisation (travaux) (2024 et 2025)

C'est la dernière étape de l'accompagnement de l'ATD, avec la réception du bâtiment en septembre 2025.

## CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

- La Commune de Sigean a souhaité **regrouper ses services en charge de la Petite Enfance** ainsi que l'accueil des enfants de trois à six ans dans un seul lieu à proximité de l'école maternelle, sur une parcelle acquise à cet effet. Les principaux objectifs étaient les suivants :
  - Limiter et sécuriser les déplacements des groupes d'enfants sur le temps de midi pour rejoindre le restaurant scolaire (actuellement environ dix minutes de cheminements avec des traversées de rue) ;
  - Identifier un seul lieu pour les parents, simplifiant le service rendu ;
  - Promouvoir et augmenter les capacités d'accueil des jeunes enfants, hors temps scolaire (ALAE et ALSH) ;
  - Redonner de l'espace à l'école maternelle en quittant les locaux partagés sur celle-ci, qui ne sont plus suffisants pour faire face à l'évolution des effectifs.

## PROPOSITIONS DE L'ATD

- S'assurer que le programme défini initialement est pris en compte et traduit conformément aux attentes du maître d'ouvrage
- Accompagner le maître d'ouvrage dans les choix techniques proposés par l'Architecte, Atelier T, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre retenu courant 2023 sur la base du programme de travaux établi par l'ATD et la commune, tout au long de la réalisation des travaux.



Vue et perspective 3D produits par le maître d'œuvre



Photos de la réalisation



# COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE D'AUDE

Construction de l'école maternelle

" Sur un projet aussi important, il est confortable d'avoir l'ATD à ses côtés."

Joël Hernandez, maire de Saint-Nazaire



## LE CONTEXTE

Notre école était installée dans des bâtiments modulaires, depuis 2003, avec des problématiques d'isolation. Nous faisons aussi face à une progression démographique sur l'agglomération avec 1200 habitants de plus par an. Et parmi ces nouveaux arrivants, beaucoup sont des actifs avec enfants. Sur la commune, nos trois classes étaient complètes, à savoir 30 élèves par classe, dès 2016. En 2024, nous avons dû ouvrir une classe supplémentaire mixte, maternelles et élémentaires. Alors, quand j'ai appris que l'ATD, avec qui nous avons déjà travaillé sur la voirie, accompagnait aussi les communes sur la création de bâtiments, je les ai contactés.

## LES TRAVAUX

L'ATD a réalisé une pré-étude afin de nous aider à nous projeter sur le type de bâtiment, la taille ainsi que sur le volet financier. L'agence technique nous a proposé plusieurs scénarios avec leur estimation qui nous ont aidés à faire nos choix. Nous avons retenu l'option de quatre classes réalisées immédiatement avec une possibilité d'extension ultérieure de 2 classes. Cela nous a permis de déterminer les attentes, en termes de salles, pour les activités manuelles, une bibliothèque avec un espace numérique et les classes... Nous avons, par exemple, fait le choix de la

géothermie avec le soutien du Syaden et de l'Ademe. Nous avons aussi opté pour 400 m<sup>2</sup> de photovoltaïque ce qui nous permet de produire en autoconsommation et de fournir des bâtiments publics de la commune sur un rayon de 2 km. Le chantier qui a débuté en mai 2024 s'est achevé en octobre. Et le 3 novembre, l'école a ouvert.

## L'ATD

Des communes, comme la nôtre, ont besoin d'ingénierie et de personnes à l'écoute. Au-delà de la pré-étude et de la mise en œuvre de la procédure concours, j'ai souhaité que les agents de l'ATD nous accompagnent aussi en phase travaux. Ce sont eux qui ont mené les réunions hebdomadaires. 68 au total ! S'il y avait des questions du maître d'œuvre, nous pouvions compter sur les deux agents de l'ATD (un technicien et une architecte). Ils étaient là, à tour de rôle suivant leurs compétences, pour les comptes-rendus, les réserves à faire, le suivi du chantier, les changements s'il y avait lieu et sur l'aspect financier si l'architecte du maître d'œuvre avait oublié un point. Et nous avons tenu le projet à l'euro près. En 2020, avec le Covid, il a fallu tout reprendre avec l'inflation. Nous avons retravaillé le projet avec l'ATD et le maître d'œuvre. Nous avons gardé le choix de la pierre de taille, le qualitatif. L'accompagnement a, là encore, été important. Sur un projet aussi important, il est confortable d'avoir l'ATD à ses côtés.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Montant prévisionnel des travaux : 3 025 000 € HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre (concours)
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

## CONTEXTE : FAIRE FACE À L'AUGMENTATION DE LA POPULATION

Depuis 2003, l'école maternelle de Saint-Nazaire est installée dans des bâtiments modulaires. Face à l'augmentation de la population prévue dans les prochaines années, cette commune du Grand Narbonne a décidé de lancer la construction d'une nouvelle école.

Pour ce faire, elle a acquis un terrain adjacent à l'école actuelle dans le but de créer un véritable pôle éducatif au cœur de la commune, incluant entre autres la cantine, la bibliothèque et le Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Depuis 2019, les équipes de l'ATD accompagnent la mairie à chaque étape de ce projet : de la phase de programmation au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, jusqu'à la livraison du bâtiment.

## DESCRIPTION DU PROJET : UNE ARCHITECTURE QUI S'INTÈGRE À SON ENVIRONNEMENT

Le projet architectural, porté par le cabinet Teissier-Portal, se distingue par l'utilisation de pierres massives issues de carrières locales, situées à moins de 200 km. Ce choix de la mairie, après une procédure de concours d'architecte, fait écho au riche patrimoine bâti et culturel de la région, notamment aux caves viticoles.

Une grande voûte en pierres massives marque l'entrée du bâtiment, affirmant son caractère d'établissement public. La conception protège la grande cour de récréation des vents dominants et crée un îlot de fraîcheur grâce à une végétalisation abondante.

Les quatre salles de classe s'ouvrent généreusement vers la cour au sud, protégées du soleil direct en été par un large préau. Les autres pièces bénéficient de patios qui apportent un confort visuel optimal, tandis que la salle de motricité est directement connectée à la cour.



Projection 3D en phase concours





# COMMUNE DE TRÈBES

Reconstruction du groupe scolaire de l'Aiguille

"L'ATD apporte ce soutien en expertise mais je retiens aussi la qualité des relations humaines."

Eric Menassi, maire de Trèbes



## LE CONTEXTE

En 2018, le quartier de l'Aiguille avait été submergé dont son école maternelle. Dans un premier temps, l'État nous a expliqué que l'école ne pouvait pas être reconstruite en bord de rivière. Avec tous les élus, nous avons décidé de rebondir sur cet événement dramatique pour créer un seul groupe scolaire au Nord de Trèbes. L'idée était de suivre la réflexion de l'Education Nationale et de réunir toute la communauté scolaire en un même lieu. Nous nous sommes très vite heurtés à la communauté éducative et aux parents. Ils nous disaient : le quartier a été dévasté. Si l'école ne reste pas, le quartier va mourir. Nous avons alors sollicité les services de l'État pour envisager les conditions d'une reconstruction. L'idée d'un bâtiment sur pilotis avec un surcoût et un accompagnement a été retenue.

## LES TRAVAUX

Dès que cette option a été retenue, nous avons pris contact avec l'ATD pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous avons bénéficié d'une assistance technique avec une vraie vision et un accompagnement à tous les stades du projet, de la procédure de concours pour choisir le cabinet d'architecte jusqu'au choix des entreprises de travaux. Le concours a eu lieu en 2023 et les premiers coups de pelle

ont démarré en juin 2024 et se sont achevés en octobre. Le délai de 18 mois de travaux a été tenu. La gestion de l'eau a été au cœur du projet. Le rez-de-chaussée est conçu pour laisser passer l'eau. Les classes, la salle de restauration et le RASED se trouvent aux niveaux supérieurs. Le montant de ce projet est de 7,5 millions d'euros HT.

## L'ATD

L'ATD nous a accompagnés dans une dimension qui dépasse le rôle technique. On est dans de l'aménagement du territoire et on partage cette philosophie. Nous avons essayé de construire une réhabilitation urbaine conçue, non sur l'émotion, mais sur la base d'une réalité scientifique. Depuis 2018, avec l'ATD, la DDTM et d'autres, nous partageons une même vision, celle d'une vraie résilience, d'un territoire vulnérable qui subit de fortes vagues de chaleur et des épisodes de fortes pluies. Aujourd'hui, comme pour bon nombre d'élus de collectivités locales, le soutien à l'ingénierie est capital car nous n'avons pas les capacités de villes comme Narbonne ou Carcassonne. Nous avons besoin de ces compétences. L'ATD apporte ce soutien en expertise mais je retiens aussi la qualité des relations humaines. C'est une assistance à maîtrise d'ouvrage de qualité.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Montant prévisionnel des travaux : 6 770 000 €HT

- Définition du besoin – Programme
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre (concours)
- Accompagnement en phase conception (études & travaux)

## CONTEXTE : RECONSTRUIRE L'ÉCOLE DE L'AIGUILLE APRÈS LES INONDATIONS DE 2018

Après les inondations meurtrières d'octobre 2018 qui ont submergé une grande partie du quartier de l'Aiguille, dont son école maternelle, la commune a fait un choix fort : maintenir le groupe scolaire au cœur du quartier. L'objectif était de **préservé un service public de proximité essentiel pour les habitants.**

- Ce choix a nécessité de concevoir un projet en zone inondable, en étroite collaboration avec la DDTM. Le nouveau groupe scolaire a ainsi été implanté en face du stade, sur des parcelles acquises grâce au fonds Barnier.
- Depuis la définition du besoin jusqu'à la construction du bâtiment, l'ATD a accompagné la commune à chaque étape. Nous avons par exemple organisé le concours pour sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre. Nous avons continué à apporter notre soutien constant aux équipes de la mairie pendant les phases d'études et de travaux.

## DESCRIPTION DU PROJET : UNE ARCHITECTURE RÉSILIENTE

- Conçu par le cabinet CV Architecture, le projet a opté pour une solution ingénieuse : un bâtiment sur pilotis. Cette conception assure la transparence hydraulique et permet à l'eau de circuler librement en cas de crue.
- Le rez-de-chaussée est un vaste préau conçu spécifiquement pour laisser passer l'eau. Les classes de maternelle et de primaire, une salle de restauration offrant une vue sur le massif de l'Alaric, ainsi que le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), se trouvent aux deux niveaux supérieurs, à l'abri des inondations.
- La gestion de l'eau a été au cœur de la conception. Toutes les eaux de pluie sont collectées et infiltrées directement sur la parcelle, évitant ainsi de surcharger le réseau urbain. De plus, les parkings et les cours de récréation sont perméables et fortement végétalisés, participant activement à la protection du site et à la préservation de l'environnement.



Quartier de l'Aiguille inondé en octobre 2018



Projection 3D en phase concours



Réalisation de l'école de l'Aiguille



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES MINERVOIS

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

"C'était une première pour l'ATD de suivre un projet modulaire et ils ont parfaitement compris et réussi à travailler dans des délais très courts."

André Hernandez, président de la CCRLCM



## LE PROJET

Nous sommes, comme beaucoup d'autres, confrontés au problème de la désertification médicale. Le bail du local où exerçaient les médecins libéraux, à Lézignan, s'achevait en juin 2025. Certains avaient décidé d'arrêter, d'autres de partir à Narbonne. Il ne devait rester qu'un médecin sur sept. Notre réflexion nous a conduit à construire un centre de santé et d'embaucher des médecins salariés. Nous avons présenté le projet au personnel médical et à d'autres professionnels de santé de Lézignan. L'idée de salarier les médecins en a séduit certains dont le travail administratif est pris en charge. Ce travail on l'a conduit il y a deux ans et ce fut prometteur. Finalement, nous avons deux médecins à temps plein et deux à temps partiel.

## LES TRAVAUX

Il fallait aller assez vite. Nous avons donc pris rapidement contact avec l'ATD afin qu'ils nous accompagnent dans cette construction d'un centre de santé. Nous avons opté pour un bâtiment modulaire. L'intérêt de cette option était, bien sûr, la rapidité. Il pouvait être réalisé en six mois. Ce sont des modulaires fabriqués en usine et assemblés sur place. Nous nous sommes

déplacés à Toulouse pour aller les voir. Et nous avons aussi vu plusieurs bâtiments, notamment à Perpignan. Nous avons été séduits et nous avons choisi des modulaires de qualité avec sol en dur. Depuis le 1er octobre, les médecins sont installés dans ce nouveau centre de santé. Juste avant, ils ont exercé en ville pendant trois mois dans un local que nous avons loué. Une sage-femme et une infirmière en pratiques avancées les ont rejoint et d'autres pourraient venir.

## L'ATD

L'accompagnement de l'ATD a été précieux sur ce projet encore une fois. Ils nous ont accompagnés de bout en bout et ont posé, pour nous, les exigences auprès de l'architecte. Ils étaient à nos côtés pour réaliser un pré-programme, mais aussi pour les appels d'offres et nous ont guidé dans le choix de l'architecte qui avait déjà travaillé sur du modulaire. Ils ont aussi permis de rester dans l'enveloppe. Le coût de ce centre est de 1,9 millions d'euros HT. C'était une première pour l'ATD de travailler sur du modulaire et ils ont parfaitement compris et permis de travailler dans des délais très courts.

## ACCOMPAGNEMENT ATD

Estimation du projet : 1 254 000 €HT

- > Définition du besoin – Programme (2023/2024)
- > Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre (mars-juin 2024)
- > Accompagnement lors des missions du Maître d'œuvre (2024/2025)
- > Livraison du bâtiment en octobre 2025

## CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

- La ville de Lézignan-Corbières située sur l'axe Carcassonne/Narbonne, entre Corbières et Minervois accueille, selon les données du dernier recensement de 2022, 11 112 habitants.
- La démographie médicale actuelle de ce territoire compte 7 médecins en exercice. Toutefois en corrélation avec les cessations d'activité à venir (6 médecins sur sept ont plus de soixante ans), une projection à deux ans laisse entrevoir une évolution très défavorable, et donc un nombre de médecins insuffisant pour ce territoire, qui de plus, va au-delà des limites communales et concerne en réalité une population d'environ 17 000 habitants.

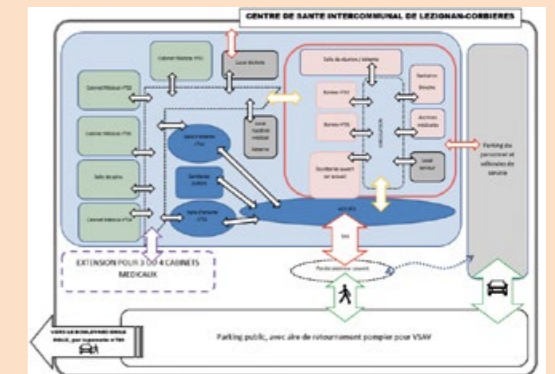
● C'est pourquoi la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois a souhaité développer un projet de santé sur la Commune de Lézignan-Corbières et dans des délais serrés. Ce projet de santé répond également à une exigence légale (article L6323-1-10 du code de la santé publique).

- Ce projet vise à sécuriser l'offre de médecine générale du territoire, en liaison ténue, avec les autres professionnels de santé et à garantir :
  - > l'accueil et l'orientation des usagers,
  - > une offre de soins complémentaires avec l'offre libérale existante,
  - > la prévention et l'éducation à la santé (actions thématiques ou suivi personnalisé)

C'est pourquoi la CCRLCM a engagé une opération de construction permettant de donner à ce projet de santé, les locaux nécessaires à son développement.

## PROPOSITIONS DE L'ATD

Réalisation du préprogramme, schéma fonctionnel, tableau de surface et enveloppe financière prévisionnelle :



Accompagnement lors de la procédure du choix du Maître d'œuvre :

Mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre : MUTIKO Architectes



Accompagnement en phase travaux :



# 6

## Les finances de l'ATD



2024

### SES RECETTES

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2024	RÉALISÉ 2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	600 000,00 €	586 862,93 €
74	Dotations et participations	331 000,00 €	333 166,80 €
75	Autres produits d'activités	-	355,51 €
013	Atténuations de charges	100,00 €	609,00 €
002	Résultat antérieur reporté	398 186,56 €	398 186,56 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 329 286,56 €</b>	<b>1 319 180,80 €</b>

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2024	RÉALISÉ 2024
040	Amortissements des immobilisations	9 500,00 €	12 239,38 €
001	Résultat antérieur reporté	12 239,38 €	20 772,82 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>21 739,38 €</b>	<b>21 455,95 €</b>

2024

### SES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2024	RÉALISÉ 2024
11	Charges à caractère général	165 000,00 €	157 942,07 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	740 000,00 €	733 278,74 €
65	Autres charges de gestion courante	11 500,00 €	11 101,34 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	2 364,80 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	-
042	Dotations aux amortissements	9 500,00 €	9 216,57 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>931 000,00 €</b>	<b>913 903,52 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2024	RÉALISÉ 2024
20	Immobilisations incorporelles	9 000,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	12 739,38 €	5 628,35
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>21 739,38 €</b>	<b>5 628,35 €</b>

### RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Produits hors résultat reporté	920 994,24 €	Produits hors résultat reporté	9 216,57 €
Charges	913 903,52 €	Charges	5 628,35 €
Résultat de l'exercice	7 090,72 €	Résultat de l'exercice	3 588,22 €
<b>RÉSULTAT D'EXERCICE 2024 : 10 678,94 €</b>			

### SES RÉSULTATS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement 2024	7 090,72 €	Résultat d'investissement 2024	3 588,22 €
Résultat antérieur reporté	398 186,56 €	Résultat antérieur reporté	12 239,38 €
Résultat de fonctionnement de clôture	405 277,28 €	Résultat d'investissement de clôture	15 827,60 €
<b>TOTAL RÉSULTAT D'EXERCICE</b>		<b>10 678,94 €</b>	
<b>TOTAL RÉSULTAT REPORTÉ</b>		<b>410 425,94 €</b>	
<b>TOTAL RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>		<b>421 104,88 €</b>	

# Les finances de l'ATD

2025

## SES RECETTES

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2025	RÉALISÉ 2025
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	634 250,00 €	654 341,16 €
74	Dotations et participations	337 000,00 €	336 707,10 €
75	Autres produits d'activités	-	3 503,63 €
013	Atténuations de charges	300,00	-
002	Résultat antérieur reporté	400 304,88 €	400 304,88 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 371 954,88 €</b>	<b>1 394 856,77 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2024	RÉALISÉ 2024
10	Dotation, fonds divers et reserves	4 972,40	4 972,40
040	Amortissements des immobilisations	21 000,00 €	5 874,26 €
001	Résultat antérieur reporté	15 827,60 €	15 827,60 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>41 800,00 €</b>	<b>26 674,26 €</b>

2025

## SES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2025	RÉALISÉ 2025
11	Charges à caractère général	181 875,00 €	181 578,90 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	761 000,00 €	756 369,78 €
65	Autres charges de gestion courante	11 715,00 €	11 418,87 €
67	Charges exceptionnelles	125,00 €	125,00 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	-
042	Dotations aux amortissements	21 000,00 €	5 874,26 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>978 715,00 €</b>	<b>955 366,81 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	DÉSIGNATION	BP 2025	RÉALISÉ 2025
20	Immobilisations incorporelles	38 800,00 €	10 020,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00€	2 900,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>41 800,00 €</b>	<b>12 920,00 €</b>

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE

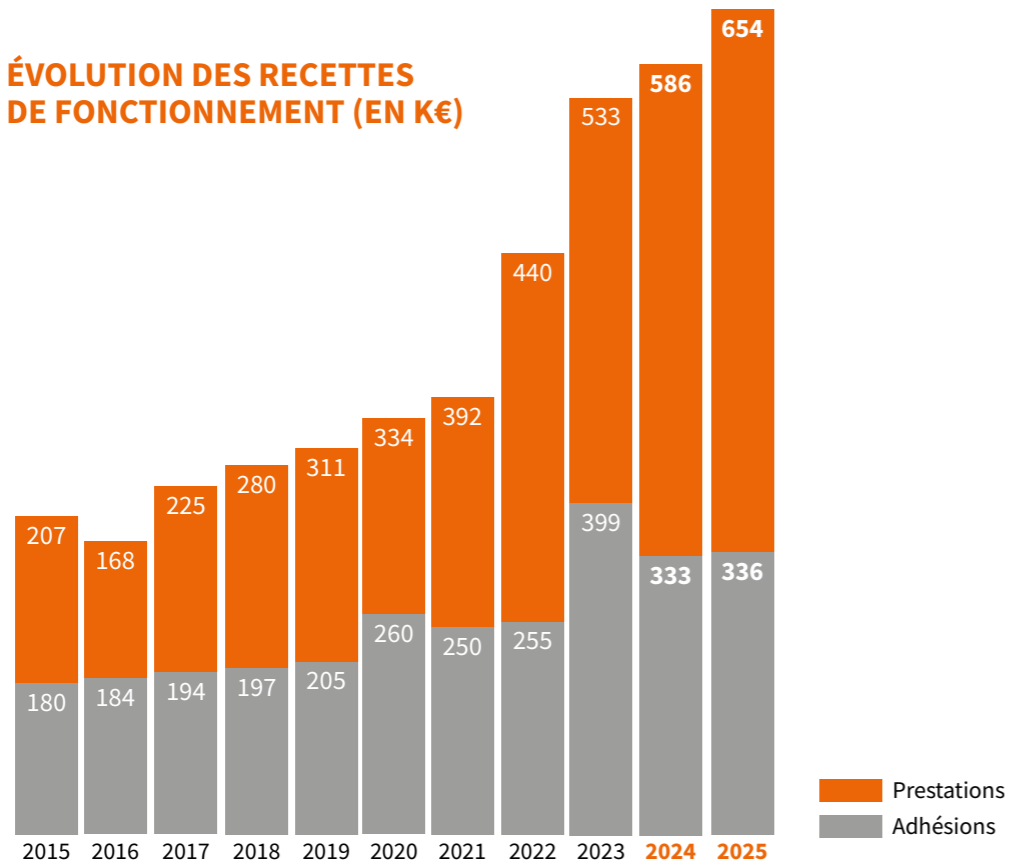
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Produits hors résultat reporté	994 551,89 €	Produits hors résultat reporté	10 846,66 €
Charges	955 366,81 €	Charges	12 920,00 €
Résultat de l'exercice	39 185,08 €	Résultat de l'exercice	-2 073,34 €
<b>RÉSULTAT D'EXERCICE 2024 : 37 111,74 €</b>			

## SES RÉSULTATS

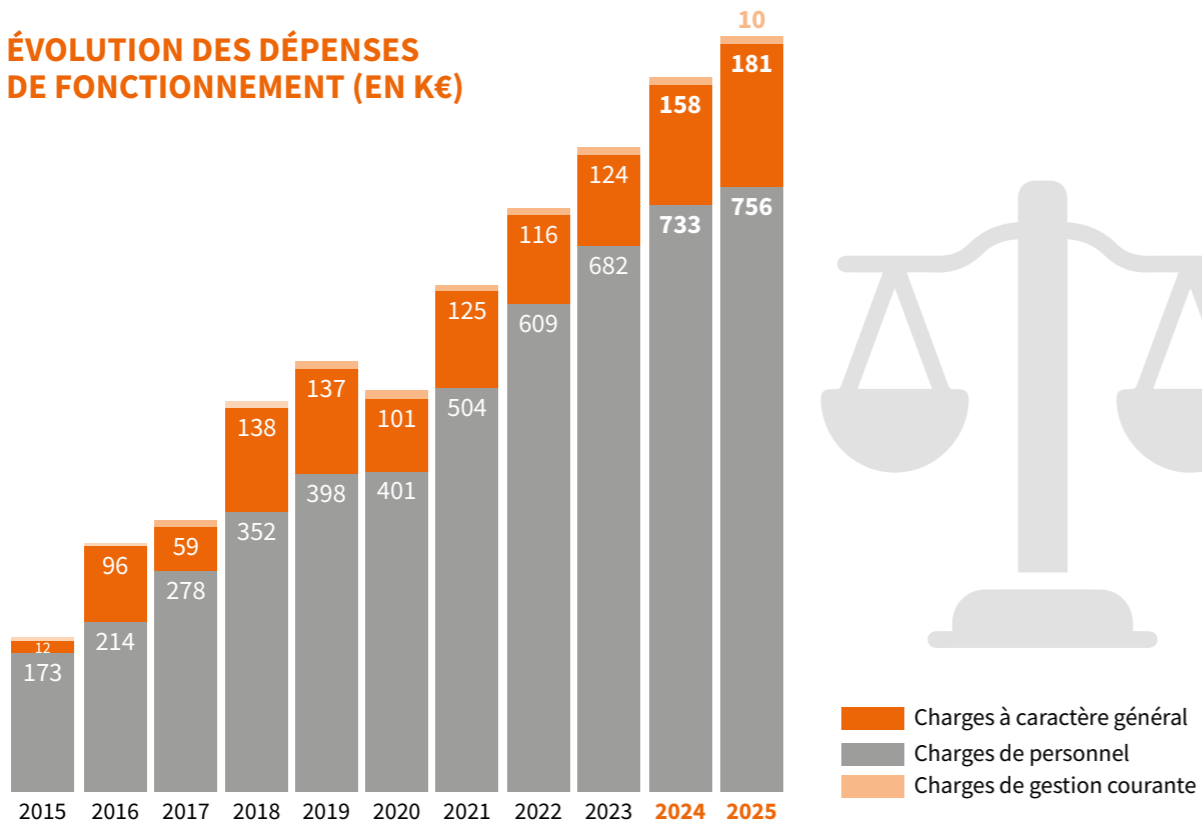
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement 2025	39 185,08 €	Résultat d'investissement 2025	- 2 073,34 €
Résultat antérieur reporté	400 304,88 €	Résultat antérieur reporté	15 827,60 €
Résultat de fonctionnement de clôture	439 489,96 €	Résultat d'investissement de clôture	13 754,26 €
<b>TOTAL RÉSULTAT D'EXERCICE</b>		<b>37 111,74 €</b>	
<b>TOTAL RÉSULTAT REPORTÉ</b>		<b>416 132,48 €</b>	
<b>TOTAL RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>		<b>453 244,22 €</b>	

## SES ÉVOLUTIONS

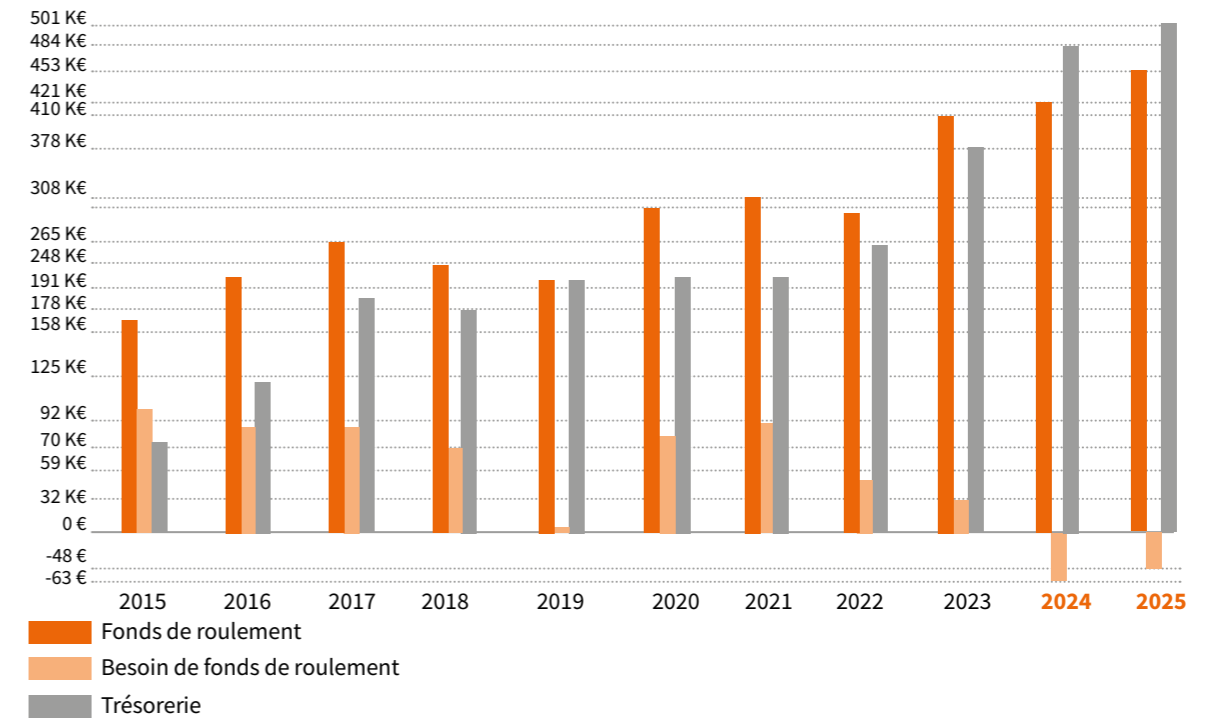
### ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)



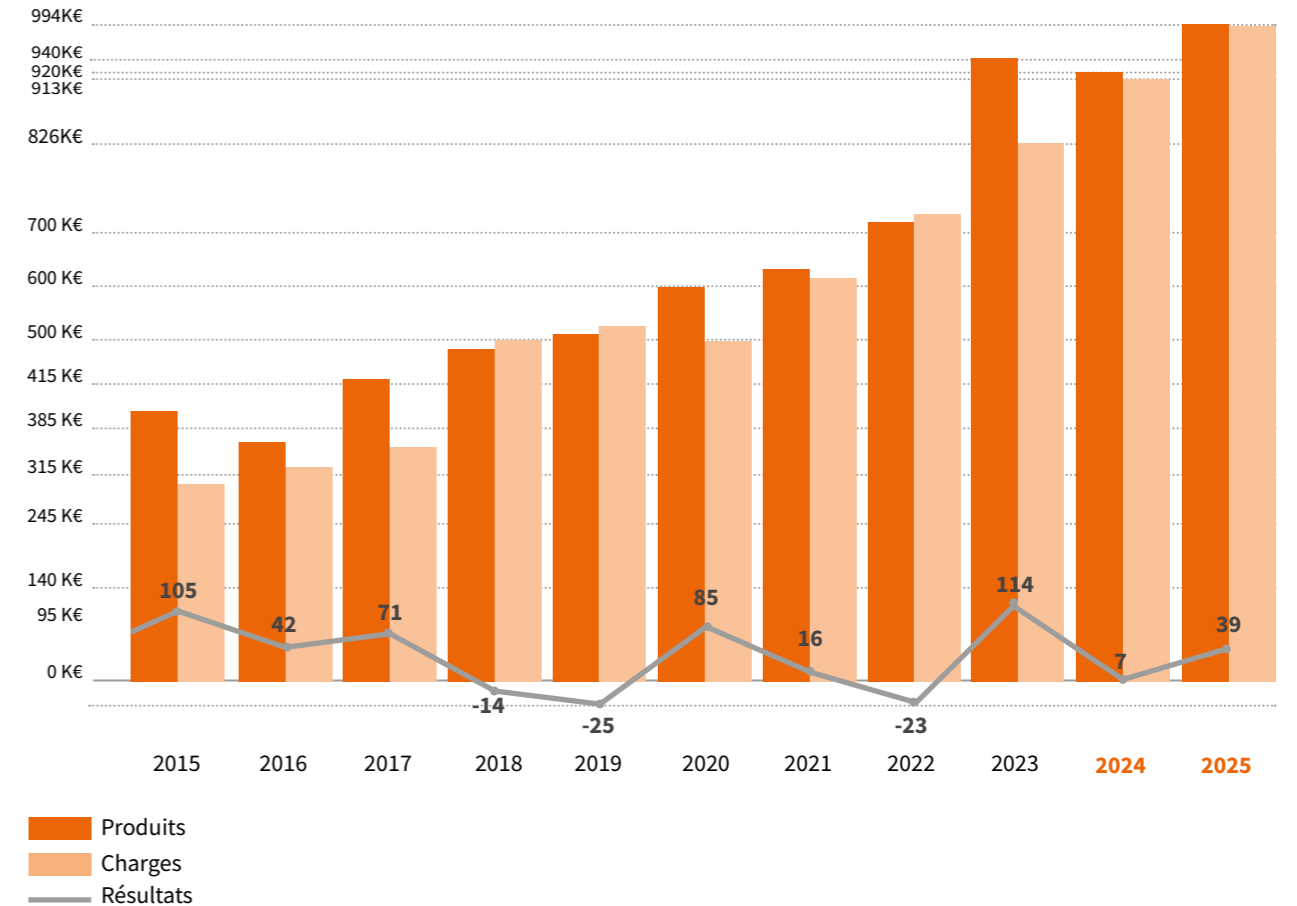
### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)



### ÉVOLUTION DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER



### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT, HORS EXCÉDENT REPORTÉ



# 7 Faits marquants 2024/2025 de l'ATD



## 1) RENCONTRE NATIONALE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES

les 19 et 20 juin 2025 à Pau

Le réseau des agences techniques départementales a rassemblé, comme chaque année maintenant, les responsables des ATD de France : les 12 et 13 septembre 2024 à Caen et les 19 et 20 juin 2025 à Pau.

À Pau, ce sont 32 Agences présentes et de nombreux autres participants en visio, les échanges furent nourris : ateliers thématiques, modèle économique, partenariats avec notamment l'intervention du CEREMA, point sur les groupes de travail réunis tout au long de l'année, vie de l'association des Directeurs d'ATD et des Agences... tout ce qui traduit un réseau dynamique et riche de sa diversité, proche des territoires avec 70 structures et environ 1500 agents soucieux d'apporter des réponses aux collectivités !



## ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (ANDATD)



Les Agences techniques départementales sont des structures créées à l'initiative des Conseils départementaux en cohérence avec leurs compétences en matière de solidarité territoriale. Certaines sont anciennes, d'autres, plus nombreuses, ont été créées dans les années 2010-2015 en lien avec la disparition de l'assistance technique de l'État. Les collectivités infra départementales en partagent la gouvernance et participent à leur évolution.

L'Association nationale des Directrices.eurs d'Agences Techniques Départementales (ANDATD), créée en 2018, et Présidée par Cécile CALIN, Directrice de l'Agence Technique Départementale de Meurthe et Moselle (MMD54) secondée par 2 vice-présidents dont Laurent Naudy, directeur de l'ATD11, en recense aujourd'hui 55 réparties sur le territoire national. S'y ajoute une vingtaine de départements qui ont conservé en interne des missions d'assistance technique.

Basée sur la mutualisation des moyens, elles visent à apporter aux collectivités une ingénierie opérationnelle pour les aider à mettre en œuvre leurs projets dans de nombreux domaines (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, services numériques, bâtiment, gestion de l'eau, de l'urbanisme, etc.) Leur périmètre départemental en fait des structures de proximité et leur connaissance des acteurs locaux leur permet de concevoir une offre de service adaptée à chaque territoire.

Fortement sollicitée pour répondre aux besoins d'ingénierie des petites collectivités rurales, communes comme intercommunalité, elles constituent des portes d'entrée privilégiée en matière d'ingénierie comme en illustre le fort taux d'adhésion des collectivités à ces structures (plus de 80 % en moyenne par département), et 91% dans l'Aude.

## 2) LA JOURNÉE TECHNIQUE D'ÉCHANGES SUR LA GESTION DE PATRIMOINE D'OUVRAGES D'ART COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL

Ouverture par Héliène SANDRAGNÉ  
le 13 mars 2025



Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette Journée Technique d'Échanges, consacrée à la gestion de patrimoine

d'ouvrages d'art communal ou intercommunal. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre présence, et plus particulièrement les élus, les experts et les ingénieries publiques et privées, pour l'intérêt que vous portez à cet événement.

L'ATD11, notre agence technique départementale, est depuis sa création engagée aux côtés des petites collectivités locales dans la gestion de leurs ouvrages d'art. Ce partenariat a été rendu possible grâce à la collaboration étroite avec le Département de l'Aude et son Service Ouvrage d'Art. Nous avons, en effet, fait le choix dès le départ, de la mutualisation des compétences et des moyens entre les deux structures, afin de garantir une assistance technique de qualité à tous nos adhérents.

Ensemble, nous avons su développer des solutions innovantes et mutualiser nos ressources pour répondre aux besoins de nos adhérents. Aujourd'hui, nous portons autant d'attention à un ouvrage d'art communal qui nous est confié en gestion par une commune qu'à un ouvrage d'art départemental.

Cette structuration nous a permis de rebondir rapidement sur le Programme National Ponts, en capitalisant sur nos compétences et en optimisant nos ressources. Nous avons d'ailleurs fait le choix également d'être partenaires de ce programme national initié par le CEREMA. Les résultats obtenus sont une preuve tangible de notre capacité à répondre aux défis techniques et financiers posés par la gestion de ce patrimoine.

Cet exemple de collaboration inspirante avec le CEREMA sur un programme national nous a convaincus de l'utilité de notre coopération au niveau local. C'est pourquoi j'ai pris l'engagement de rejoindre le conseil d'administration du CEREMA, afin de renforcer et de pérenniser cette synergie bénéfique.

Nous espérons vivement que d'autres collaborations tout aussi réussies pourront voir le jour, car le contexte des finances publiques nous oblige à être innovants. Il est essentiel de mobiliser et de mutualiser au mieux nos forces vives pour surmonter ensemble les défis qui se présentent à nous.

Il n'y a rien de bon à travailler chacun dans notre coin en jalonnant son périmètre. Au contraire, il n'y a rien de plus satisfaisant que de voir des services travailler ensemble, en parfaite osmose. Notre cœur d'intervention reste les petites communes, mais je tire une grande satisfaction de savoir que les services de l'ATD11 fonctionnent harmonieusement avec ceux du Département de l'Aude, ainsi qu'avec les collectivités audoises, les EPCI, les petites et les grandes communes sans oublier nos entreprises. Vous en aurez une présentation en fin de matinée.

En conclusion, j'espère sincèrement que cette journée de travail permettra de renforcer notre collaboration avec le CEREMA, et d'ouvrir la voie à de nouvelles initiatives et projets communs. Ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses pour nos territoires. Il est primordial de continuer à travailler main dans la main, en mutualisant nos compétences et nos ressources pour garantir un avenir serein et durable à nos ouvrages d'art.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une journée riche en échanges et en découvertes.



Gilbert DELMAS, Contrôleur travaux ouvrages d'art au Département de l'Aude, Gilles BAREIL, Responsable du service Ouvrages d'art au Département de l'Aude, Magali Arnaud, Maire de Villar-en-Val, Jean-François BRAU, Gérant de la société AGTP, Patricia PEDRERO, responsable du suivi des ouvrages d'art au Département de l'Aude, Damien CONSTANS, responsable du pôle ouvrages d'art à l'ATD11 et Laurent NAUDY, Directeur de l'ATD11.

### 3) LE SALON DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES DE L'AUDE

À l'initiative de l'association des Maires de l'Aude, présidée par Éric MÉNASSI, se sont tenus les 11 octobre 2024 à Narbonne et le 7 octobre 2025 à Limoux, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> salon des communes et des territoires de l'Aude. Cet événement à destination des élus et des agents du département, a été un temps fort et fédérateur dédié aux actions et préoccupations des collectivités locales. Dans un stand commun avec le Département de l'Aude, l'Agence technique départementale s'est tenue à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous présenter les derniers projets que nous avons accompagnés.



### 4) PARTICIPATION AUX JOURNÉES TECHNIQUES AQUAVALLEY

14 novembre 2024 : GIEP : Gestion Intégrée des Eaux Pluviales  
27 novembre 2024 : Chlorure de Vinyle Monomère  
27 mai 2025 : Tarification de l'eau



Témoignage de Damien CONSTANS, Adjoint-Maire à Villardonnel

### 5) JOURNÉE D'ÉQUIPE À TOULOUSE

le 21 juin 2024

Visite du chantier du métro à Toulouse par le maître d'œuvre (représentant ARCADIS : Baptiste Gevrin).



Visite chantiers d'aménagements urbains d'espaces publics (désimperméabilisation) par le maître d'œuvre (représentant BE Urbalink : Julien PONS)

### 6) MISE EN SYNERGIE OPÉRATIONNELLE DES INGÉNIERIES DU CEREMA ET DES AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES

À l'initiative conjointe de Madame la Présidente Hélène SANDRAGNE et Pascal BERTEAUD, directeur général du Cerema, une démarche de recherche des synergies a été lancée entre les ATD et le CEREMA. Le travail a été mené tout au long de l'année 2025.

À l'occasion du Congrès des maires et des collectivités locales, Cecile Calin, présidente de l'Association nationale des directeurs et directrices d'agences techniques départementales (ANDATD) et Laurent Naudy, vice-président ANDATD, Pascal BERTEAUD, directeur général du CEREMA, en présence de Bruno Faure président de la commission ruralité de l'Association des départements de France (ADF) se sont réunis pour acter les grands principes de cette coordination à l'échelle nationale et locale afin d'apporter l'ingénierie technique nécessaire aux futurs élus locaux, en particulier des petites communes. À cette occasion, le Cerema a lancé une nouvelle modalité d'adhésion dédiée aux Agences techniques départementales (ATD) afin de faciliter les collaborations.

#### Communiqué de presse commun ANDATD / CEREMA :

- Les élections municipales à venir posent l'enjeu de l'accompagnement des nouveaux élus et de leurs équipes en matière d'ingénierie technique et de pilotage de projets. Comment construire et déployer concrètement une stratégie pour aménager son territoire et l'adapter au changement climatique ? Comment piloter et faire aboutir les projets d'aménagement, de transport, de gestion des risques, etc. ? Comment disposer d'une expertise de pointe pour débloquer son projet ? Sur quelle aide compter pour exercer ses compétences du quotidien dans un contexte réglementaire, administratif et technique qui se complexifie ?

Le Cerema, les ATD, les Départements, et les collectivités déploient une capacité d'ingénierie technique, d'expertise, et d'appui concret sur le terrain, complémentaires. Les ATD sont des partenaires techniques de proximité des communes. Le Cerema développe une expertise de haut niveau et organise une capitalisation, une mutualisation et une mise à disposition

de bonnes pratiques retours d'expériences au service d'un développement méthodologique particulièrement nécessaire pour l'adaptation des territoires aux évolutions du climat et la gestion des risques climatiques.

Parmi ses plus de 1 000 collectivités adhérentes, le Cerema compte 441 groupements de collectivités locales, 88 Départements et 486 communes avec lesquelles il travaille déjà au quotidien. Les ATD comptent quant à elles environ 20 000 collectivités adhérentes, communes, intercommunalités et syndicats. Le Cerema propose désormais une nouvelle modalité d'adhésion aux Agences techniques départementales (ATD) afin de faciliter les collaborations.

Dans un contexte budgétaire contraint et une pénurie de profils techniques le développement de synergies opérationnelles sont essentielles au renforcement d'une expertise technique au service de toutes les collectivités.



Maxime Estrade, Directeur de Corrèze ingénierie (ATD19), Christophe MARQUES, Directeur de l'Agence Départementale d'Appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ATD22), Laurent NAUDY, Directeur de l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11), Bruno FAURE, Président de la commission ruralité de l'association des départements de l'Aude, Pascal BERTEAUD, Directeur Général du CEREMA, Cécile CALIN, ATDD54 et Présidente de l'ANDATD, Cyrille PORTALEZ, Directeur territorial CEREMA Occitanie, Guilhem Cayrol, Directeur du développement CEREMA Centre Est.


## Table ronde du 20 novembre 2025 : Programme National Ponts

● À l'occasion du congrès des maires, l'ATD 11 a été invitée à venir témoigner au stand du CEREMA sur son rôle dans le cadre du Programme National Ponts. Ce fut l'occasion pour Laurent Naudy de présenter les missions de l'ATD11 dans le domaine des ouvrages d'art, avec un focus particulier sur la gestion et l'entretien des ouvrages d'art. Pour rappel, au titre du Plan National Ponts (PNP), ce sont plus de 1.5 M€ de travaux qui ont été réalisés avec 15 projets financés à hauteur de 60 % par le PNP et 20 % par le Département. Ces projets ont été réalisés en maîtrise d'oeuvre par Damien Constans (responsable du pôle OA de l'ATD) en s'appuyant sur le service Ouvrages d'Art du Département au titre de notre convention de mutualisation de services et d'équipements.



Marie-Claude Jarrot, Présidente du CEREMA, Pascal BERTEAUD, Directeur Général du CEREMA, Laurent NAUDY, Directeur de l'Agence Technique Départementale de l'Aude,

## LE CEREMA

 Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public portant l'ingénierie technique de l'État (créé notamment à partir du réseau des Centres d'études techniques de l'Équipement), a ouvert sa gouvernance aux collectivités territoriales, ses interventions et domaines d'expertise portant en effet sur des compétences désormais en grande partie décentralisées et cette évolution permettant, comme l'Agence Technique Départementale (ATD) le fait, d'intervenir hors marché dans un système dit de quasi-régie. Le Cerema est un

établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de la cohésion des territoires. Les métiers du Cerema s'organisent autour de 6 domaines d'action : Expertise et ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement et risques, Mer et littoral. Au vu des expertises techniques du Cerema, complémentaires des nôtres, et du travail de partenariat initié avec le Cerema Occitanie, l'Agence technique départementale a fait le choix d'adhérer pour mobiliser certaines expertises spécifiques au Cerema et intégrer des dispositifs nationaux pouvant profiter aux collectivités audoises (communes, EPCI et Département). Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées. L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema. Hélène Sandragne est membre du conseil d'administration depuis 2023 en tant que représentante du collège des ATD de France.

## LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

(BRGM)



Par convention, le BRGM propose un appui scientifique à l'ATD concernant la valorisation des connaissances scientifiques disponibles sur le département de l'Aude pour une meilleure gestion et exploitation des eaux souterraines d'une part, et pour la connaissance et la compréhension des risques gravitaires d'autre part, en lien notamment avec les événements extrêmes auxquels le département est soumis (inondations, tempêtes...). Ce partenariat vise à apporter à l'ATD l'expertise scientifique du BRGM, à mobiliser et à exploiter les données et les archives acquises par le BRGM (BSS, inventaire cavités, géologie...) et par le Département et à valoriser les connaissances des projets de Recherche menés dans le Département (notamment sur les Corbières, le Plateau de Sault, etc.).

# 8 ANNEXE

## LES COMMUNES

(397 / 433)  
LISTES DES ADHÉRENTS  
AU 1ER JANVIER 2026

### A

Aigues-Vives  
Airoux  
Ajac  
Alaigne  
Alairac  
Albas  
Albières  
Alet-les-Bains  
Alzonne  
Antugnac  
Aragon  
Argeliers  
Argens-Minervois  
Armissan  
Arques  
Artigues  
Arzens  
Aunat  
Auriac  
Axat  
Azille

### B

Badens  
Bages  
Bagnoles  
Baraigne  
Barbaira  
Belcaire  
Belcastel-et-Buc  
Belflou  
Bellegarde-du-Razès  
Belpech  
Belvèze-du-Razès

Belvianes-et-Cavirac  
Belvis  
Berriac  
Bessède-de-Sault  
Bizanet  
Blomac  
Bouilhonnac  
Bouisse  
Bouriège  
Bourigeole  
Boutenac  
Bram  
Brézilhac  
Brousses-et-Villaret  
Brugairolles  
Bugarach

### C

Cabrespine  
Cahuzac  
Cailhau  
Cailhavel  
Cailla  
Cambieure  
Campagna-de-Sault  
Campagne-sur-Aude  
Camplong-d'Aude  
Camps-sur-l'Agly  
Camurac  
Capendu  
Carlipa  
Cascastel-des-Corbières  
Cassaignes  
Castans  
Castelnaudary  
Castelnau-d'Aude  
Caudebronde  
Caunes-Minervois  
Caunette-sur-Lauquet  
Caux-et-Sauzens  
Cavanac  
Caves  
Cazalrenoux  
Cazilhac  
Cenne-Monestiés  
Cépie  
Chalabre

Citou  
Clermont-sur-Lauquet  
Comigne  
Conilhac-Corbières  
Conques-sur-Orbiel  
Coudons  
Couffoulens  
Couiza  
Counouzols  
Cournanel  
Coustaussa  
Coustouge  
Cruscades  
Cubières sur Cinoble  
Cucugnan  
Cumiès  
Cuxac-Cabardès

### D

Davejean  
Dernacueillette  
Donazac  
Douzens  
Duilhac-sous-Peyrepertuse  
Durban-Corbières  
Embres-et-Castelmaure

### E

Escales  
Escouloubre  
Escueillens-et-Saint-Just-de-Bélegrad  
Espéraga  
Espezel

### F

Fabrezan  
Fajac-la-Rellenque  
Fanjeaux  
Félines-Termenès  
Fendeille  
Fenuillet-du-Razès  
Ferrals-les-Corbières  
Ferran  
Festes-et-Saint-André

Feuilla  
Fitou  
Floure  
Fontcouverte  
Fonters-du-Razès  
Fontiers-Cabardès  
Fontiès-d'Aude  
Fontjoncouse  
Fournes-Cabardès  
Fourtou  
Fraisse-Cabardès  
Fraissé-des-Corbières

**G**

Gaja-et-Villedieu  
Gaja-la-Selve  
Galinagues  
Gardie  
Generville  
Gincla  
Ginestas  
Ginols  
Gourvieille  
Gramazie  
Granès  
Greffeil

**H**

Homps

**I**

Issel

**J**

Jonquières  
Joucou

**L**

La Bezole  
La Cassaigne  
La Courtète  
La Digne-d'Amont  
La Digne-d'Aval  
La Fajolle  
La Force  
La Louvière-Lauragais  
La Palme  
La Pomarède  
La Redorte  
La Serpent  
La Tourette-Cabardès  
Labastide-d'Anjou  
Labastide-en-Val  
Labastide-Esparbairénque  
Labécède-Lauragais  
Lacombe  
Ladern-sur-Lauquet  
Lafage  
Lagrasse  
Lairière  
Lanet  
Laprade  
Laroque-de-Fa

Lasbordes  
Lasserre-de-Prouille  
Lastours  
Laurabuc  
Laurac  
Lauraguel  
Laure-Minervois  
Lavalette  
Le Bousquet  
Le Clat  
Les Brunels  
Les Cassés  
Les Ilhes  
Les Martys  
Leuc  
Lézignan-Corbières  
Lignairolles  
Limousis  
Limoux  
Loupia  
Luc-sur-Orbieu

**M**

Magrie  
Mailhac  
Maisons  
Malras  
Malves-en-Minervois  
Malviès  
Marcorignan  
Marquein  
Marsa  
Marseillette  
Mas-Cabardès  
Mas-des-Cours  
Massac  
Mas-Saintes-Puelles  
Mayreville  
Mazuby  
Mérial  
Miraval-Cabardès  
Mireval-Lauragais  
Missègre  
Molandier  
Molleville  
Montauriol  
Montazels  
Montbrun-des-Corbières  
Montclar  
Montferrand  
Montfort-sur-Boulzane  
Montgaillard  
Montgradail  
Monthaut  
Montirat  
Montjardin  
Montjoi  
Montmaur  
Montolieu  
Montréal  
Montredon-des-Corbières  
Montséret  
Monze

Moussoulens  
Mouthoumet  
Moux

**N**

Nébias  
Névian  
Niort-de-Sault

**O**

Ornaisons  
Orsans

**P**

Padern  
Palairac  
Palaja  
Paraza  
Pauligne  
Payra-sur-l'Hers  
Paziols  
Pécharic-et-le-Py  
Pech-Luna  
Pennautier  
Pépieux  
Pexiora  
Peyrefitte-du-Razès  
Peyrefitte-sur-l'Hers  
Peyrens  
Peyriac-de-Mer  
Peyriac-Minervois  
Peyrolles  
Pezens  
Pieusse  
Plaigne  
Plavilla  
Pomas  
Portel-des-Corbières  
Port-la-Nouvelle  
Pouzols-Minervois  
Pradelles-Cabardès  
Preixan  
Puginier  
Puichéric  
Puilaurens  
Puivert

**Q**

Quintillan  
Quirbajou

**R**

Raissac-d'Aude  
Raissac-sur-Lampy  
Rennes-le-Château  
Rennes-les-Bains  
Ribaute  
Ribouisse  
Ricaud  
Rieux-en-Val  
Rieux-Minervois  
Rivel  
Rodome

Roquecourbe-Minervois  
Roquefère  
Roquefeuil  
Roquefort-de-Sault  
Roquetaillade-et-Conilhac  
Roubia  
Rouffiac-d'Aude  
Rouffiac-des-Corbières  
Roullens  
Routier  
Rustiques

**S**

Saint-Amans  
Saint-André-de-Roquelongue  
Saint-Couat-d'Aude  
Saint-Couat-du-Razès  
Saint-Denis  
Sainte-Camelle  
Sainte-Colombe-sur-Guette  
Sainte-Colombe-sur-l'Hers  
Sainte-Eulalie  
Sainte-Valière  
Saint-Ferriol  
Saint-Frichoux  
Saint-Gaudéric  
Saint-Hilaire  
Saint-Jean-de-Barrou  
Saint-Jean-de-Paracol  
Saint-Julia-de-Bec  
Saint-Julien-de-Briola  
Saint-Just-et-le-Bézu  
Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse  
Saint-Louis-et-Parahou  
Saint-Marcel-sur-Aude  
Saint-Martin-de-Villeregran  
Saint-Martin-Lalande  
Saint-Martin-le-Vieil  
Saint-Martin-Lys  
Saint-Nazaire-d'Aude  
Saint-Papoul  
Saint-Paulet  
Saint-Pierre-des-Champs  
Saint-Polycarpe  
Saint-Sernin  
Saissac  
Sallèles-Cabardès  
Sallèles-d'Aude  
Salles-d'Aude  
Salles-sur-l'Hers  
Salsigne  
Salvezines  
Salza  
Signalens  
Serres  
Serviès-en-Val  
Sigean  
Sonnac-sur-l'Hers  
Sougraigne  
Souilhanel

Souilhe  
Soulatgé  
Soupex

**T**

Talairan  
Taurize  
Termes  
Terroles  
Thézan-des-Corbières  
Tournissan  
Tourouzelle  
Tourelles  
Trassanel  
Trausse  
Trèbes  
Tréville  
Tréziers  
Tuchan

**V**

Val-de-Dagne  
Val de Lambronne  
Val-du-Faby  
Valmigère  
Ventenac-Cabardès  
Ventenac-en-Minervois  
Verdun-en-Lauragais  
Verzeille  
Vignevieille  
Villalier  
Villanière  
Villardebelle  
Villardonnell  
Villar-en-Val  
Villar-Saint-Anselme  
Villarsel-Cabardès  
Villasavary  
Villautou  
Villebazy  
Villedaigne  
Villedubert  
Villefloure  
Villefort  
Villegailhenc  
Villegly  
Villeglongue-d'Aude  
Villemagne  
Villemoustaussou  
Villeneuve-la-Comptal  
Villeneuve-les-Corbières  
Villeneuve-lès-Montréal  
Villeneuve-Minervois  
Villepinte  
Villerouge-Termenès  
Villesèque-des-Corbières  
Villesèquelande  
Villesisclé  
Villespy  
Villetritouts  
Vinassan

**LES EPCI (16)**

Communauté de communes de Castelnaudary - Lauragais audois (CCCLA)

Communauté de communes du Limouxin (CCL)

Communauté de communes de la Montagne-Noire (CCMN)

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM)

Communauté de communes Pyrénées audoises (CCPA)

Communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM)

Carcassonne agglomération

Grand Narbonne

SIVU du Razès

CIAS du Sud Minervois

Syndicat intercommunal de Cylindrage de la Redorte

Syndicat Mixte Aude Centre

RÉSEAU11

SMICTOM de l'Ouest Audois

SIVOM des Corbières

SIVOM des Eaux du Limouxin

**MEMBRE STATUTAIRE**

Département de l'Aude



## ANNUAIRE DES SERVICES

---

### ADMINISTRATION

**Hinda Tijani**  
Assistante de direction  
04 68 11 31 27  
hinda.tijani@atd11.fr

### DIRECTION

**Laurent Naudy**  
Directeur  
04 68 11 64 89  
laurent.naudy@atd11.fr

### PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

**Romain Guillabert**  
Responsable du pôle  
04 68 11 65 09  
romain.guillabert@atd11.fr

**Ioanna Boudouris**  
Chargée d'affaires  
04 68 11 67 32  
ioanna.boudouris@atd11.fr

**Hélène Conscience**  
Chargée d'affaires  
04 68 11 65 13  
helene.conscience@atd11.fr

**Marie-Laure Esquive**  
Chargée d'affaires  
04 68 11 63 19  
marie-laure.esquive@atd11.fr

### PÔLE BÂTIMENT

**Jean-Christophe Lopez**  
Responsable du pôle  
04 68 11 81 74  
jean-christophe.lopez@atd11.fr

**Lucie Bouzinac**  
Chargée d'affaires  
04 68 11 66 25  
lucie.bouzinac@atd11.fr

**Caroline Loste**  
Chargée d'affaires  
04 68 11 81 90  
caroline.loste@atd11.fr

**Pierre TAILLADE**  
Chargé d'affaires  
04 68 11 31 97  
pierre.taillade@atd11.fr

### PÔLE ESPACES PUBLICS

**Véronique Ramond**  
Chargée d'affaires  
04 68 11 67 21  
veronique.ramond@atd11.fr

**Damien Constans**  
Chargé d'affaires  
04 68 11 66 25  
damien.constans@atd11.fr



A dark orange silhouette map of the Aude department is centered on the page. The text 'www.atd11.aude.fr' is printed in white across the middle of the map.

[www.atd11.aude.fr](http://www.atd11.aude.fr)

## **VOTRE ASSISTANCE TECHNIQUE**

**Agence technique départementale de l'Aude**  
Hôtel du Département Allée Raymond Courrière  
11855 Carcassonne Cedex 9  
Tél. : 04 68 11 69 78 / [contact@atd11.fr](mailto:contact@atd11.fr)

